Juillet-Août 2011 N°4 – 16e année

MONTREUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE

Chauffage - Sanitaire - Ventilation

Lauffer-Borlat SA

Votre confort, notre priorité!

Route de Brent 1 - 1816 Chailly - 021 989 21 51

Faire le plein à domicile, c'est si facile avec PHILL !

INFOLEARN CORPORATE LEARNING SOLUTIONS

ALTRAN

Altran - Infolearn : optimiser la performance par la formation et l'innovation

Acteur majeur en Suisse dans les domaines de la formation et du conseil, Altran-Infolearn est le partenaire privilégié des principales entreprises et administrations souhaitant améliorer leur performance. Nos 250 consultants et formateurs en Suisse (18.000 à travers le monde), vous proposent de vous accompagner :

- Dans l'élaboration de vos projets de formation liés à l'Informatique, au Management de Projets (PMI), à l'IT Service Management (ITIL), et à l'innovation.
- Dans la réalisation de vos projets en informatique, R&D et industrie.

Contactez-nous pour bénéficier d'un conseil personnalisé et connaître l'intégralité de notre offre de services.

Altran-Infolearn
Rue Gambetta 13
1815 Clarens/Montreux
Tél.: 021 989 22 50
www.infolearn.ch - www.altran.ch

ANDRE ROTHEN SA

Maîtrise fédérale

Electricité et téléphone

Installations courant fort et faible
Partner Swisscom
www.rothen-sa.ch

Ch. de la Rottaz 2
1816 Chailly-Montreux
Tél : 021 963 34 63

BON 20.–

A valoir sur un achat de vin dès Fr. 100.– (excepté sur actions et offres spéciales).

MOSCA VINS

Faire plaisir est un plaisir

MONTREUX
Av. du Casino 29
Tél. 021 963 63 68

www.moscavins.ch

CRISSIER COSSONAY

KALEC-MOTOR

JEAN KALBFUSS ET FILS SNC

Chemin du Crépon 47
1815 Clarens
Tél. 021 964 46 37 - Fax 021 964 31 26
E-mail: kalec@bluewin.ch

Réparation
Vente
Electro-mécanique
Bobinage
Dépannage

Moteurs électriques industriels
Ventilation – Pompes – Machines-outils

Devis sans engagement

Décoration et architecture d'intérieur | Rue de l'Eglise-Catholique 5, 1820 Montreux
tél.: +41 21 963 64 33 fax: +41 21 963 03 81

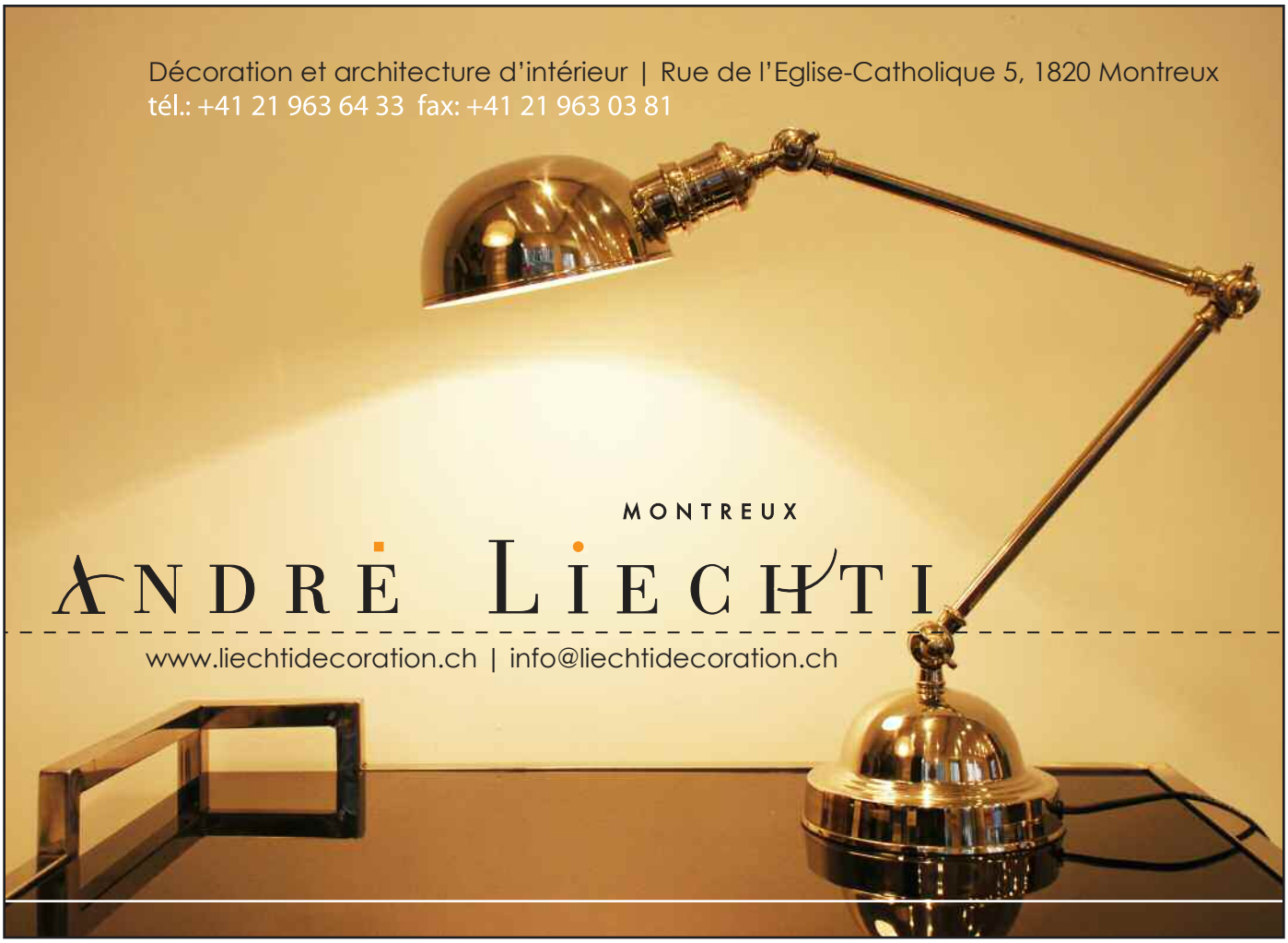

MONTREUX

ANDRÉ LIECHTI

www.liechtidecoration.ch | info@liechtidecoration.ch

L'OR EN CA$H

Ouverture
10h00 - 18h00
ou sur rendez-vous

CHANGER VOTRE OR EN CA$H !
Achat d'or & bijoux

FINANCEZ VOS RÊVES
AVEC VOS VIEUX BIJOUX (MÊME CASSÉS)
OR DENTAIRE, MONTRES EN OR, ARGENT
ESTIMATIONS

PAIEMENT CASH IMMÉDIAT

LD & Co SA Av. des Alpes, 82 1820 Montreux 1 Tél : 021 963 55 37 www.lorencash.ch

MONTREUX INFO-VILLE

Tirage: 15 000 exemplaires, tous ménages gratuit.

Editeur, rédaction, publicité:
Info-Ville Sàrl
Case postale 293
1820 MONTREUX 2
Téléphone et fax 021 963 75 18
E-mail infoville@bluewin.ch
Site www.montreuxinfoville.ch

Impression: Imprimerie I-Press SA, Montreux

Parutions: en 2011, 6 fois.
N° 1 janvier-février, 21 février;
N° 2 mars-avril, 28 avril;
N° 3 mai-juin, 22 juin;
N° 4 juillet-août, 30 août;
N° 5 septembre-octobre, 25 octobre;
N° 6 novembre-décembre, 13 décembre

Prochain numéro: 25 octobre 2011

Dernier délai de remise de vos articles et annonces par e-mail pour le N° 5, **30 septembre 2011**.

Soutien à Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1

Tous les procès-verbaux dans leurs intégralités sur notre site
www.montreuxinfoville.ch

021 965 24 24
www.taxi-vip.com
Taxi VIP Riviera
7j/7
24h/24

La Cave Vevey-Montreux à l'honneur

De droite à gauche: Raymond Girod, caviste, chef de l'exploitation; Michael Heine, responsable administratif.

Désigné tout récemment par l'Office des vins vaudois, le meilleur des rosés vaudois revient cette année à un Œil-de-Perdrix 2010 de La Cave Vevey-Montreux. 91 points sur 100.

Son caviste M. Raymond Girod a élaboré un rosé de Pinot Noir d'une belle robe saumonée avec des reflets orangés, fruité, fin, souple, à la finale de fruits rouges.

Un vin qu'il faut absolument avoir dans sa cave.

Av. de Belmont 28 - 1820 Montreux - 021 963 13 48

www.gardencentre-noville.ch

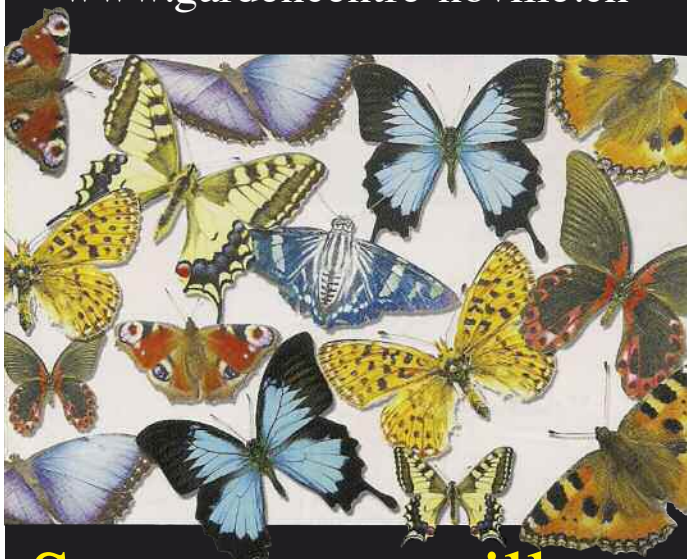

Serre aux papillons
60 variétés de papillons,
60 bonnes raisons de venir !
du 15 juillet
au 30 septembre!

Garden Centre Brönnimann
1845 NOVILLE
lun-ven 8h-12h et 13h-18h
sam 8h-17h
Tél. 021 967 20 20

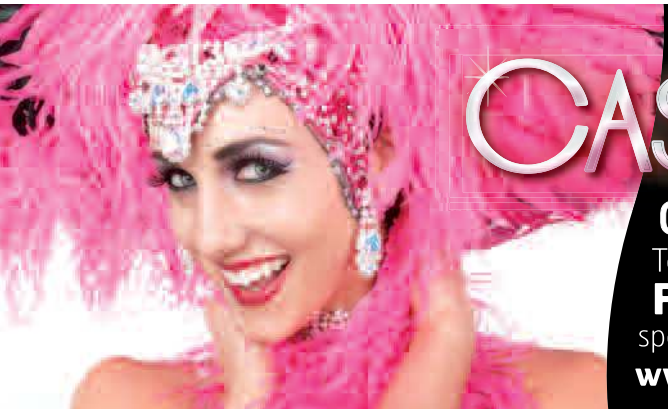

Du 4 novembre au 17 décembre
CASINO SHOW
GRAND DÎNER - SPECTACLE
Tous les vendredis et samedis à 20h
Fr. 98.– tout compris
spectacle, menu, boissons, Fr. 5.- de jetons
www.casinodemontreux.ch ou 021 962 83 83
Casino Barrière Montreux

Les membres du Conseil communal ont été régulièrement convoqués le mercredi 4 mai 2011 à 20h00, en le Mountain House (anciennement Caux Palace) à Caux.

Présence: 69 conseillères et conseillers ont signé la feuille de présence.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Jocelyne Bouquet, Marcelle Bruecher, Catherine Panissod, MM. Jean-Richard Bays, Alain Borlat, Edmond Chevalley, Julien Chevalley, Antonio Di Tria, Maximilien Graf, José Jorge, Jean-Jacques Kiala, Yves Laurent Kundert, Jacques Lecoultre, Ludwig Lemmenmeier, Charles Meichtry, Pierre-Yves Nussbaum, Domenico Silleri, Christian Vernier, Caleb Walther.

N'ont pas fait excuser leur absence: Mmes Monia Ferreira, Christelle Stadelmann, MM. Thierry Cantarini, Laurent Demartini, Emmanuel Gétaz, Salvatore Giannone, Alain Hiltmann, Julio Santiago, Philippe Sonnard, Enzo Verme.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 MARS 2011

Avec quelques modifications, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION:

2.1. de la commission chargée de l'examen de la proposition de Mme Irina Gote qui, au nom du groupe socialiste, propose la modification de l'article 82 du règlement du Conseil communal, afin d'introduire, comme au Grand Conseil, la possibilité de ne pas développer oralement les interpellations;

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

La commission suivante examinera cette proposition:

Présidence PLR: M. Pierre-André Spahn

Membres: Mme Catherine Buchet, Sophie Desbaillets, Irina Gote, MM. Christian Bécherraz, Olivier Blanc, Ahmad Jahangiri, Bernard Schmid, Alexandre Staeger.

2.2. de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Nicolas Gudet «Déjà 15 ans d'attente… de l'Audiorama au bâtiment Held, à quand des locaux dignes de ce nom pour le site montreusien du Conservatoire et sa section Jazz?»

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

La commission suivante examinera ce postulat:

Présidence Socialiste: M. Olivier Gfeller

Membres: Mme Juliane Baumann, MM. Emmanuel Gétaz, Nicolas Gudet, José Jorge, Jean-Bernard Kammer, Yves Laurent Kundert, Pierre-André Spahn, Bernard Schmid.

3. CORRESPONDANCE

M. le Président précise, pour l'anecdote, qu'en mars dernier, après avoir passé en revue tous ses dossiers, il a constaté qu'il n'avait effectivement pas reçu le courrier de M. Greppin, courrier dont vous avez toutefois pu être nantis la dernière fois.

Cela étant dit, il a reçu deux courriers depuis le dernier Conseil, et propose de les résumer de la manière suivante :

Le premier courrier émane de M. Coendet à Montreux, son précédent courrier avait déjà été lu en septembre dernier, courrier dans lequel il se plaignait de toute une série de nuisances provoquées par le festival de Jazz.

Aujourd'hui, il se demande ce qui a été entrepris pour pallier à ce problème et demande des solutions concrètes. Ce courrier, comme le précédent, sera annexé au procès-verbal de la séance et transmis à la Municipalité comme objet de sa compétence.

Le deuxième courrier est signé par M. et Mme Busso, du kiosque à Gambetta. Ils se disent être les porte-paroles des commerçants des environs et ils dénoncent le *gang des cure dents* comme ils l'appellent, oui c'est très sérieux, le *gang des cure dents*; ces jeunes qui introduisent ces petits objets en bois dans les serrures. Il en résulte qu'ils doivent faire appel à la police et à un serrurier, il y a donc dépôts de plainte et frais d'assurance. Enfin, ils dénoncent: «L'autosatisfaction des pouvoirs publics et de la police» et ils réclament des solutions concrètes.

Monsieur le Président déclare que renseignements pris, Police Riviera s'occupe de cette affaire depuis longtemps.

JOST POMPES FUNÈBRES
Notre travail, vous satisfaire.
Montreux
www.pfjost.ch
☎ 021 963 00 63

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Les membres du Conseil ont reçu les communications suivantes:

➤ **relative à la clôture du préavis No 43/2006 sur l'octroi d'un crédit de Fr. 1'850'000.- pour la transformation des locaux existants, l'extension des vestiaires du stade de Chailly et la rénovation complète du terrain de football;**

➤ **relative au plan général d'affectation – Rapport d'examen préalable complémentaire du 28 janvier 2011: incidences sur les amendements votés par le Conseil communal le 2 septembre 2009;**

➤ **relative au projet de construction d'un débarcadère des Voiles Latines, d'un bâtiment d'accueil et l'aménagement de bains publics au Quai de Vernex à Montreux;**

➤ **relative à l'engagement de la Commune de Montreux dans la «Convention des Maires» et dans le programme «REVE d'Avenir».**

5. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DEPOSES

Une motion, une interpellation et une question écrite ont été déposées sur le bureau de M. le Président.

La motion, déposée par M. Olivier Mark, s'intitule: «Prévenons le blanchiment de capitaux par des recommandations municipales exemplaires aux acteurs locaux actifs dans les transactions immobilières.»

Cette motion sera développée lors de notre prochaine séance.

L'interpellation sera développée au point 12 de l'ordre du jour.

La question écrite, de M. André Groux, s'intitule: «Le futur débarcadère des Voiles Latines, ou comment démontrer que «Le mieux est l'ennemi du bien».

Il y sera répondu par écrit d'ici la prochaine séance.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS:

6.1. relatif à une demande de crédit de Fr. 236'900.- pour l'évacuation et le traitement des matériaux pollués sur la parcelle communale No 7538 concédée au superficiaire Giovanna Holding SA à Chailly (42/2010) (rapp.: M. Bernard Gret);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Bernard Gret invite les membres du Conseil à accepter ce préavis tel qu'étudié par la commission et pour lequel l'unanimité a été faite.

La parole n'est pas demandée.

M. Bernard Gret, Président de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nos vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les

conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis 42/2010 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit de Fr. 236'900.- pour l'évacuation et le traitement des matériaux pollués sur la parcelle communale no 7538 concédée au superficiaire Giovanna Holding SA à Chailly

Ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de son contenu,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 236'900.- destiné à l'évacuation et le traitement des matériaux pollués sur la parcelle communal no 7538 concédée au superficiaire Giovanna Holding SA à Chailly,

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine financier de Fr. 236'900.- au maximum,

3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles de trésorerie,

4. d'amortir directement le montant de Fr. 236'900.- par le fonds pour investissements futurs (compte 9282.001),

5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Monteux accepte ces conclusions à l'unanimité.

6.2. relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 118'000.- pour financer la mise en conformité selon les normes de sécurité des locaux sis rue Industrielle 19 et rue du Marché 19 sur les parcelles dites «ex-Held» (03/2011) (rapp.: M. Stéphane Barbey);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. le Président ouvrira d'abord la discussion générale ensuite le Conseil communal se prononcera sur les deux amendements proposés par la commission.

M. Stéphane Barbey précise qu'il y a une erreur de plume. M. Fabien Mahon est adjoint au chef du service des domaines et bâtiments et non pas de l'urbanisme.

La discussion générale est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

M. le Président passe aux amendements de la commission.

M. Stéphane Barbey donne lecture du premier amendement de la commission: «Il a été proposé que la note informative remise à la commission chargée de l'examen du préavis no 03/2011 fasse partie intégrante du susdit préavis». Ce qui a été accepté à l'unanimité par les membres de la commission.

La discussion est ouverte sur cet amendement. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement à l'unanimité.

M. Stéphane Barbey présente le deuxième amendement: «Il consiste à porter le montant des travaux à Fr. 168'000.-». Ce qui a été également accepté à l'unanimité par les membres de la commission.

La discussion est ouverte sur cet amendement. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement à l'unanimité.

M. Stéphane Barbey, Président de la commission, donne lecture des conclusions telles qu'amendées.

CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité que la commission ad hoc «mise en sécurité des locaux ex-HELD destinés notamment au NED» vous propose Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre la résolution suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis no 03/2011 de la Municipalité au Conseil communal sur l'octroi d'un crédit de Fr. 118'000.- pour financer la mise en conformité selon les normes de sécurité des locaux sis rue Industrielle 19 – rue du Marché 19 sur les parcelles dites «ex-Held»;

- vu la note informative à la commission chargée de l'examen du préavis no 03/2011 sur l'octroi d'un crédit de Fr. 118'000.- pour financer la mise en conformité selon les normes de sécurité des locaux sis rue Industrielle 19 – rue du Marché 19 sur les parcelles dites «ex-Held», portant la demande sur l'octroi d'un crédit à Fr. 168'000.-;

- entendu le rapport de la commission chargée d'étudier ce dossier ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1.- de dire que la note informative du 22 mars 2011 à la commission chargée de l'examen du préavis no 03/2011 fait partie intégrante du susdit préavis;

2.- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 168'000.- concernant le préavis No 03/2011 de la Municipalité au Conseil communal pour financer la mise en conformité selon les normes de sécurité des locaux sis rue Industrielle 19 – rue du Marché 19 sur les parcelles dites «ex-Held»;

3.- de couvrir cet investissement par les fonds disponibles en trésorerie ;

4.- d'amortir directement le montant de Fr. 168'000.- par un prélèvement correspondant sur le fonds pour investissements futurs (compte No 9282.001);

5.- de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité ces conclusions telles qu'amendées.

6.3. relatif à une demande de subventionnement pour 20 logements sur la parcelle No 190, sise rue de la Paix et avenue des Alpes à Montreux (plan de quartier «Au Perrex et l'Etraz sous Crin») (04/2011) (rapp.: M. Alexandre Staeger) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Olivier Gfeller déclare que le groupe socialiste acceptera ce préavis. A l'heure où le prix des loyers flambe sur tout l'arc lémanique, il salue la création de logements subventionnés. Il est en outre convaincu qu'une garderie doit être créée à cet endroit.

Mme Catherine Buchet donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Si je prends la parole sur cet objet au nom du groupe UDC c'est pour accueillir très favorablement ce genre de solution qui devrait devenir une pratique normale dans toutes nouvelles constructions. Ceci permet non seulement de répondre à différents types de locataires aux moyens financiers et motivations diverses, mais également de soutenir une intégration de différents types de population sur site et surtout de permettre aux familles de pouvoir se loger à des coûts modérés.

La loi sur le logement a justement pour but de promouvoir une politique du logement qui mette à disposition de la population des habitations adaptées à ses besoins. L'aide cantonale a comme effet de diminuer la charge locative de 10% au maximum, 15% si le projet émane de plusieurs communes. Une participation égale est en général demandée à la commune. Comme la subvention est calculée sur le prix établi des soumissions rentrées, le montant de la subvention devrait être celui proposé dans le préavis, sauf modification du taux de référence. A ce moment-là elle sera adaptée en conséquence. Avant que le montant de la subvention soit finalisé par le Conseil d'Etat, nous devons l'accepter.

Il est évident que ce projet n'a plus rien à voir avec les projets d'antan ou d'autres projets possibles encore à ce jour où les loyers subventionnés étaient particulièrement bas et touchaient avant tout les bénéficiaires du revenu d'insertion. Le préavis 04/2011 vise la classe moyenne inférieure pour deux raisons principalement : la situation du projet au centre ville, comprenez les coûts de l'acquisition du terrain, et l'augmentation des coûts de construction.

Quant au groupe UDC, il rejoint le commissaire qui propose la simplification des procédures administratives ou l'assouplissement des plans de zones. Cependant il ne pense pas que ces moyens suffisent à favoriser la création de logements bon marché. Il est donc nécessaire que la Municipalité s'implique dans ce genre de projet voire même initie à l'aide d'autres communes de tels projets, par exemple tel que celui des Grands Prés.

En conclusion, maintenant que les villes de la commune s'agrandissent, que le PGA est sur le point d'aboutir (enfin je l'espère), il me semble que notre Municipalité devrait jouer un rôle beaucoup plus proactif pour acheter des terrains qui se libèrent, initier des procédures et promouvoir des projets où tant le plan environnemental que la gestion des mobilités, la diversité des activités et des mixités sociales et générationnelles s'intègrent dans un espace commun.

Lors de la campagne qui vient de se terminer, plusieurs candidats ont dit vouloir lutter contre la politique des volets clos et de ville morte. Il me semble qu'il est urgent d'agir. Le groupe UDC votera donc ce préavis».

M. Olivier Gfeller salue l'intervention de Mme Catherine Buchet. Lors du débat sur le PGA, où Mme Buchet n'était pas encore là, nous avons justement proposé que des logements subventionnés soient systématiquement introduits dans toutes les nouvelles constructions. Si sa mémoire est bonne il croit se souvenir que cela avait été refusé par la droite, et

Artisans

laik S.A.
Entreprise spécialisée:
- Isolations
- Chapes ciment
- Ciment rapide
- Chapes liquides
- Chapes liées à l'anhydrite

Antonio Rappazzo
Zone Industrielle C
1072 Forel (Lavaux)
Tél. 021 922 23 19
Fax 021 922 24 08
Natel 079 688 28 08
www.laik.info
info@laik.info

FIXE ET TEMPORAIRE
SAGA PLACEMENT SA
Rue de Lausanne 1
1800 Vevey
Tél. +41 (0) 21 925 29 10
Fax +41 (0) 21 925 29 19
info@sagaplacement.ch
www.sagaplacement.ch
Buchilly André
+41 (0) 79 217 44 73

www.nestoplus.ch
NESTO
+ que la pub
078 625 00 01
Habille le sport
Foot-Basket-Volley
Articles publicitaires
Roll-up
Banner
Autocollants
Fanions
Déco vitrines
Voitures
Bâches
Ernest Ammann
Le Brocard 8
1921 Martigny-croix

il salue le souffle nouveau que Mme Buchet amène.

Les propositions pragmatiques de la gauche de l'époque qui avait été accusée d'utopie entre désormais dans les mœurs et il en tire une grande satisfaction. Il en est de même pour le groupe socialiste et il est convaincu que c'est aussi le cas pour toutes les personnes qui cherchent un logement à Montreux, et un logement subventionné en particulier.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Alexandre Staeger, Président de la commission, donne lecture des conclusions.

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est par 8 OUI et 1 abstention que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 04/2011 de la Municipalité du 25 février 2011 relatif à une demande de subventionnement pour 20 logements sur la parcelle No 190, sise Rue de la Paix et Avenue des Alpes à Montreux (plan de quartier «Au Perrex et L'Etraz sous Crin»);

ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à accorder à la Caisse fédérale de pensions Publica, à Berne, les appuis financiers prévus par la loi sur le logement et son règlement d'application, ainsi que celui sur les conditions d'occupation des logements à loyers modérés, pour la réalisation, sur la parcelle No 190 sise Rue de la Paix et Avenue des Alpes à Montreux, de 20 logements subventionnés, par un montant fixé au taux du jour;

2. d'autoriser la Municipalité à porter, dans les prochains budgets de fonctionnement (compte 700.3655.00) la participation annuelle à l'abaissement des loyers un montant fixé au taux du jour, annuellement sur 15 ans;

3. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins 2 abstentions.

6.4. relatif à la prolongation anticipée de la durée du droit de superficie inscrit en faveur des sociétés de pétanque des Narcisses et de Clarens, sur la parcelle No 7542 de la Commune de Montreux (05/2011) (rapp.: M. Jean-Bernard Kammer);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Jean-Bernard Kammer désire apporter une petite modification au rapport, à l'avant dernier paragraphe, avant les conclusions. Au moment de la rédaction il a fait une petite erreur de compréhension de ce qu'a indiqué le Municipal. Il donne lecture de la modification concernant cet avant-dernier paragraphe:

«Finalement, le Municipal nous informe que, contrairement à plusieurs autres sociétés à but non lucratif ayant obtenu un prêt communal sans intérêts, et pour lesquelles la Municipalité a dû, par la suite, abandonner tout ou partie de la créance, la société du Boulodrome a ponctuellement et régulièrement remboursé sa dette année après année.»

La parole n'est pas demandée.

M. Jean-Bernard Kammer, Président de la commission, donne lecture des conclusions.

CONCLUSIONS

En conclusion nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis no 5/2011 de la Municipalité du 25 février 2011 relatif à la prolongation anticipée de la durée du droit de superficie inscrit en faveur des sociétés de pétanque des Narcisses et de Clarens, sur la parcelle no 7542 de la Commune de Montreux,

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1) d'autoriser la Municipalité à prolonger, de manière anticipée et aux mêmes conditions, la durée du droit de superficie inscrit en faveur des sociétés de pétanque des Narcisses et de Clarens, sur la parcelle communale no 7542 de la Commune de Montreux, pour une durée de vingt ans à compter du 16 novembre 2019, reportant ainsi l'échéance de celui-ci au 16 novembre 2039;

2) de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

6.5. sur l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 1'290'000.- pour l'entretien du patrimoine public communal (06/2011) (rapp.: M. Yann Krebs).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Christophe Privet déclare que lors de la commission, si on lit le rapport, ce qui a énormément surpris c'est la durée de vie de certains préavis qui peuvent aller jusqu'à six à sept ans avant de pouvoir être réalisés, ou voire pire, abandonnés.

Il a été discuté dans la commission, à un moment donné, sur propositions de deux collègues de M. Privet, d'éventuellement déposer un amendement pour limiter dans le temps la durée, au fait le financement de ces préavis que l'on dit de «rattrapage».

Ce qui est clairement sorti c'est que depuis l'arrivée du nouveau chef de service dans ce département et le dynamisme du Municipal, dans le cadre de ces préavis publics, le retard est quasi inexistant voire faible. Or ce sont les préavis semi-publics qui ont l'air de poser un problème au niveau du temps.

Après en avoir discuté avec ses collègues de Montreux Libre, l'idée serait de suggérer à la

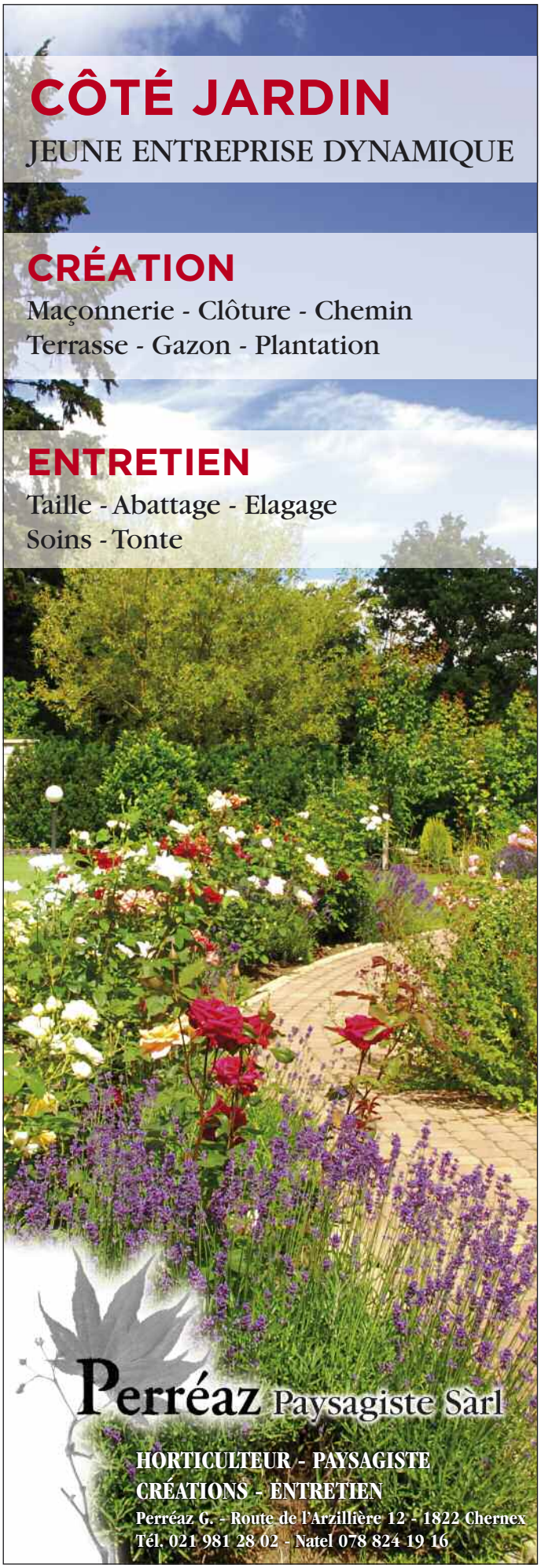

commission des finances, comme il est noté dans le rapport, d'éventuellement réfléchir à limiter dans le temps les préavis semi-publics et non pas les préavis publics. Cela semble être une piste intéressante qui peut servir de levier pour le Municipal afin de faire avancer les projets semi-publics.

Mme Catherine Buchet donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

En date du 2 février, le groupe UDC intervenait quant à la forme des octrois de crédit qui nous étaient présentés, tant pour l'entretien du patrimoine communal privé que public. Nous demandions qu'un effort particulier soit fait entre autre pour qu'il y ait plus de clarté dans ce qui était présenté afin de nous faciliter ensuite le contrôle en Commission de gestion. Nous déplorions à cet effet un nombre incalculable d'objets présentés qui justement ne nous permettaient plus d'avoir cette clarté.

C'est donc avec cohérence que le groupe UDC s'abstiendra pour ce vote. Comme nous l'avions exprimé il y a 2 mois, non que nous contestions la nécessité de ces travaux, mais nous formulons à nouveau que la forme des préavis de rattrapage présentés à notre Conseil soit mieux structurée. Ce genre de préavis ne correspond pas à la réglementation sur les préavis qui est de deux ans. Et pour me répéter encore une fois, je souligne que, depuis plusieurs années, cette présentation des travaux déjà exécutés et à exécuter pose de nombreux problèmes.

A la décharge de la Municipalité, elle a signalé à la Commission de gestion qu'une nouvelle forme de préavis était en préparation et nous sommes enchantés d'avoir été entendus, certainement que d'autres groupes pourraient également le dire.

Nous vous encourageons donc dans cette voie et nous aimerions vous demander si vous pouvez nous dire quand vous pensez introduire cette nouvelle forme de préavis au sein de la Municipalité».

M. Yannick Hess a bien entendu ces deux préopinants, mais il demande à M. Christophe Privet ce qu'il entend par: «préavis semi-public». Pour M. Hess ce n'est pas très clair, et il aimerait que M. Privet puisse un peu détailler afin que cela soit plus compréhensible.

M. Yannick Hess remercie Mme Catherine Buchet par rapport à ses propos. Il est vrai que depuis le temps que la Commission de gestion doit suivre ces préavis de rattrapage, s'il est clair que cela laisse une plus grande marge de manœuvre aux différents services pour faire des travaux, par contre cela complique la tâche de la Commission de gestion pour le suivi de ces préavis.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Yann Krebs, Président de la commission, donne lecture des conclusions.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport-préavis No. 06/2011 de la Municipalité du 25 février 2011 sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'290'000.00 pour l'entretien du patrimoine public communal,

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien décrits dans le présent préavis;

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'290'000.00 au maximum;

2. de couvrir la dépense par des fonds disponibles de trésorerie;

3. d'amortir la dépense par la réserve générale (compte No 9282.001);

4. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette opération.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins 6 abstentions.

6.6. sur l'examen du postulat de M. Jean Pierre Buholzer «Montreux: plage et points de baignade» (rapp.: M. Michel Zulauf);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La parole n'est pas demandée.

M. Michel Zulauf, Président de la commission, donne lecture des conclusions.

CONCLUSIONS

Nous vous invitons, Mesdames, Messieurs les conseillers, à l'unanimité, à prendre en considération le postulat Buholzer.

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération du postulat Buholzer à la majorité moins 2 NON et 1 abstention.

6.7. sur l'examen du postulat de M. Yann Krebs «Pour valoriser nos parcs, préaux d'écoles, squares et autres espaces publics afin de permettre une densification urbaine harmonieuse» (rapp.: M. Christian Allenbach);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Yann Krebs donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je commence par déclarer mes intérêts: je suis membre du comité de la Société des Intérêts de Clarens.

La situation actuelle des espaces extérieurs (parcs, places de jeux, préaux d'écoles et squares) dans les zones urbaines de notre Commune n'est pas satisfaisante. Je prendrai un seul exemple: la cour du collège de Vinet est goudronnée dans son ensemble et déformée par les racines sur une partie de sa surface, je parle ici de la partie nord. Ce revêtement n'est vraiment pas adapté pour une place de jeux.

L'argument principal avancé pour refuser ce postulat est le fait que plusieurs motions ou postulats sont en attente d'une réponse de la Municipalité et la procédure d'examen du PGA toujours en suspens auprès du Canton.

Le présent postulat permettrait justement à la Municipalité d'y répondre en ayant une réflexion globale, car il demande un véritable état des lieux de la situation en tenant compte de l'existant et du potentiel de développement.

Et si nous devons refuser toutes les motions et postulats qui concernent l'urbanisme ou l'aménagement du territoire jusqu'au terme de la procédure relative au PGA…On ne va pas pouvoir avancer!

Rendre les zones urbaines plus harmonieuses afin d'améliorer la qualité de vie de ses habitants doit faire partie des priorités de la Municipalité. Les remarques apportées par la population lors de la dernière Assemblée générale de la Société des Intérêts de Clarens sont là pour le prouver.

Je constate cependant avec satisfaction que certaines choses avancent: vous avez dans vos enveloppes des documents concernant le réaménagement du parc Donner (préavis 14/2011) et de plusieurs places de jeux (préavis 06/2011). Mais tout ceci est-il mis en place dans le cadre d'une réflexion globale?

C'est pour toutes ces raisons que je vous recommande, Mesdames, Messieurs, d'accepter la prise en considération de ce postulat. Merci de votre attention».

M. Olivier Mark est étonné par rapport à la recommandation de la commission qui suggère de ne pas prendre en considération le postulat de M. Yann Krebs. Mais avant de développer un peu il déclare qu'il est président des paysagistes suisses, pourtant il ne lui semble pas qu'il y ait conflit puisque les installations dont il est question seraient entretenues essentiellement par du personnel communal.

Dans de très nombreuses villes en Suisse, on attache une immense importance aux zones vertes, plus ces villes sont grandes plus ces villes sont denses, plus elles sont touristiques, plus on attache de l'importance à la qualité des espaces verts. Qui dit densification dit aussi amélioration des espaces publics et l'augmentation des zones vertes, des zones végétalisées, concourent à la qualité de vie, à la qualité de ces espaces publics.

M. Yann Krebs a eu une bonne idée en voulant focaliser son attention sur les zones végétalisées. Ce n'est pas le PGA qui amènera des solutions par rapport à ces zones précises. C'est bel et bien une stratégie ad hoc et adéquate qui viserait à planifier ces zones que tout le monde apprécie, aussi bien les touristes que les gens d'ici. Il est vrai que

Le rendez-vous à inscrire dans votre agenda culinaire

Wing Wah
Restaurant Chinois
en face des Galeries du National

Dim sum (Raviole) maison
Spécialités de canard laqué
Plats à l'emporter - Livraison à domicile

P Places de parc
Avenue du Casino 17 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 34 47

Gservices sàrl
Rénovation - Construction - Coordination
Menuiserie
www.gservices.ch

Gconstructions sàrl
Entreprise générale de construction
www.gservices.ch

Place de la Gare 3 - CP 158 – 1844 Villeneuve
Tél. +41(0)21 965 34 34 – Fax +41(0)21 965 34 30

IBK PROMOTION Sàrl
Tél. 021 971 12 62
www.ibk-promotion.ch

Atelier Basler

- Serrurerie générale
- Sécurités
- Constructions métalliques
- Fer forgé

Av. des Alpes 50 – 1820 Montreux
Tél. 021 963 58 52
Fax 021 964 60 75

Perréaz
Paysagiste Sàrl
Rte de l'Arzillière 12
1822 Chernex
Tél. 021 981 28 02
Natel 078 824 19 16

Bravata SA
Plâtrerie
Papiers peints
Peinture
Rénovations
Case postale 133 - 1807 Blonay
Tél. 021 922 24 58 - Fax 021 922 24 59

sottas
électricité
télécom
domotique
écobiologie
solaire
info@electricitesottas.ch
1820 montreux_021 965 36 63
1895 vionnaz_024 481 11 13

JOURDAN & OCELLO
Chernex
JOC
CONSTRUCTIONS S.à.r.l.
Natel 079 204 47 45
Entreprise de Maçonnerie
Génie civil - Rénovations
Route de Chaulin 31 - 1822 CHERNEX
Tél. 021 964 12 04 Fax 021 964 12 74

GR
GIANINI-RIMA
SELLERIE AUTOMOBILES
BÂCHE EN TOUS GENRES
STORES, MOUSTIQUAIRES
Michlig sarc.
Nouvelle adresse dès le 1er janvier 2017
Rue de Jaman 3 - 1815 Clarens
021 964 55 37
info@GR-sellerie-bache.ch
www.GR-sellerie-bache.ch

Evo-Wood
Ebénisterie
Agencement de cuisine
Millius Sébastien
Rte des Pressoirs 72
1844 Villeneuve
079 596 51 25
evo-wood@hotmail.com

RIDEAUNEUF
NETTOYAGE A SEC
Vêtements
Rideaux
Meubles rembourrés
Lavage de tapis d'orient
et toutes provenances
Ph. Stäuble
Av. Mayor-Vautier 19 - 1815 Clarens
Tél. 021 964 58 95

La Mobilière
Assurances & prévoyance
AGENCE GÉNÉRALE CHABLAIS-RIVIERA
Rue du Simplon 48 – 1800 Vevey
www.mobichablaisriviera.ch
Christine Menzi
Conseillère en assurances
Tél. 024 468 00 62 – 079 212 01 51
christine.menzi@mobi.ch

alexcursion VOYAGES
MONTREUX
Minibus-Midibus-Autocars VIP-Taxis-Limousines-Locations
TAXIService appel gratuit 0800 963 963
EXCURSION : 1 JOURNÉE Á EUROPA PARK
à Rust (Allemagne) plusieurs départs par semaine à partir de :
Martigny, Aigle Gare, Villeneuve Gare, Territet Gare, Montreux Gare, Clarens Basset, La Tour-de-peilz, ,Vevey Gare & Lausanne Gare.
INFORMATION - INSCRIPTION : www.alexcursion.ch
Place des Planches 2 1820 Montreux Tél. 021 963 53 60 Fax. 021 963 53 61 mail:info@alexcursion.ch

quand le minéral devient prépondérant cela fatigue vite les gens en zone urbaine.

M. Olivier Mark suggère vraiment de voter la prise en considération de ce postulat à l'heure où des villes qui sont devenues tellement denses pensent même à créer des jardins verticaux, qui sont extrêmement onéreux, pour essayer de compenser un manque de stratégie antérieure. C'est une bonne idée il faut donc la soutenir.

M. Alain Melly faisait partie de la commission qui a refusé d'entrer en matière sur ce postulat. Les idées sont excellentes, elles sont même très louables, par contre tellement générales et vastes qu'il semblait peu adéquat de mêler à la fois parcs, préaux d'école, squares et autres espaces publics.

Il a même été question de développer, pendant que la commission siégeait, des aménagements avec des parcs privés. On ne voyait pas dans quel sens aller au niveau de la commune pour développer ceci.

On demandait d'avoir une réflexion moins complète, parce que le postulat va effectivement dans tous les sens et n'amène pas de solutions. Une étude sur ce plan-là a déjà été faite par le PGA. Les services de la commune y travaillent, ils sont en train de refaire et de remettre en état la plupart des endroits possibles, par exemple le parc Donner et il semble à M. Melly que la Municipalité s'en occupe déjà. Il y a encore plusieurs autres interventions qui sont pendantes et qui vont dans le même sens.

C'est pourquoi la commission a refusé la prise en considération de ce postulat, et M. Melly appuie encore une fois cette décision. Par contre, comme il l'a dit en commission, il invite le postulant à cibler certains endroits et à faire en sorte que ces zones vertes soient améliorées où cela est possible, mais de manière ciblée.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Christian Allenbach, Président de la commission, donne lecture des conclusions.

CONCLUSIONS

En conséquence, la commission par 6 voix contre 3 vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de ne pas prendre en considération le postulat de M. Yann Krebs «Pour valoriser nos parcs, préaux d'écoles, squares et autres espaces publics afin de permettre une densification urbaine harmonieuse».

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de ce postulat par 29 OUI, 24 NON et 8 abstentions.

6.8. sur l'examen du postulat de M. Christophe Privet «Pour un usage de la thermographie aérienne sur la Commune de Montreux» (rapp.: M. Nicolas Gudet).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Michel Posternak donne lecture de son intervention:

«Monsieur la Président, Mesdames et Messieurs,

A première vue, l'acceptation du postulat de notre collègue M. Privet semblerait être bénéfique, en cela que des propriétaires privés pourraient être mieux sensibilisés aux performances thermiques de leurs bâtiments. Le postulant précise en outre que la démarche qu'il demande à la Municipalité aurait des conséquences de nature purement incitative.

A la réflexion cependant, j'appréhende le danger potentiel d'une dérive menant de la simple incitation vers une mise à l'index, payante bien entendu, des malheureux propriétaires dont les biens ne satisferaient pas à quelque norme plus ou moins arbitraire. Des exemples, illustrant les conséquences de situations similaires, sont connus à Berne, où des parlementaires zélés, voulant faire de la Suisse le meilleur élève d'Europe en matière d'écologie, demandent l'introduction de taxes incitatives ou de nouveaux impôts pour remettre à l'ordre des récalcitrants de tous bords.

Revenant au postulat qui nous occupe, il est important de dire que la plupart des propriétaires sont déjà conscients de la nécessité d'un assainissement de leur habitation, compte tenu de la forte augmentation du prix du mazout, mais souvent ils ne peuvent tout simplement pas assumer les coûts exorbitants d'une rénovation. Comme chacun le sait, il est facile d'être généreux avec l'argent des autres...

Les possibles extrapolations que je viens d'esquisser concernant ce postulat sont peut-être trop pessimistes, je vous l'accorde, mais la constitution d'une base de données, comprenant les habitations réputées non conformes, est à éviter absolument selon moi.

Une telle démarche ne satisfait pas, en effet, ma vision d'une société libérale, respectueuse des bien privés et de la responsabilité individuelle, où l'Etat n'intervient que là, et seulement là, où c'est strictement nécessaire. Au vu de ce qui précède, je vous invite, Mesdames et Messieurs, et en dépit des bonnes intentions de son auteur, à refuser la prise en considération de ce postulat.

Je vous remercie de votre attention».

M. Olivier Gfeller donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Une majorité du groupe socialiste votera pour cette proposition. Malgré les réticences de certains d'entre nous quant au rapport coût/efficacité de ce procédé, nous estimons que c'est un bon moyen de pousser aux économies d'énergie.

Pour reprendre la craintes des mesures de contrainte, et là je m'exprime à titre personnel, il me semble que si l'on craint, qu'un jour, des mesures de contrainte soient introduites, ce qui pourrait créer une situation difficile pour les propriétaires, alors on doit justement encourager les mesures d'incitation. Parce que si l'incitation marche, ensuite il n'y a plus besoin d'en venir à des mesures plus dures.

A mon avis, en ce qui me concerne, c'est l'argument décisif pour accepter ce préavis, et je vous demande de bien réfléchir à ce sujet-là, si l'incitation réussit personne ne sera tenté de proposer des mesures contraignantes.

Et c'est cela qui doit vous pousser à accepter cette proposition».

M. Daniel Manzini déclare que le score était très serré en commission puisque la votation s'est terminée par 4 voix pour, 3 voix contre et une abstention. Il est vrai qu'il y a deux possibilités à l'heure actuelle. Il existe un fonds communal pour le développement durable. C'est à peu près Fr. 100'000.- à Fr. 200'000.- qui chaque année sont proposés aux habitants montreusiens pour faire des analyses de leur bâtiment.

Néanmoins ces analyses se montent entre Fr. 4'000.- et 12'000.- par habitation. Donc cela sous-entend en définitive que l'on a d'un côté une douzaine ou une quinzaine de personnes seulement qui peuvent bénéficier de cette subvention qui se monte environ à 80%, ce qui veut dire que la commune met Fr. 4'000.- et la personne les Fr. 1'000.- restants.

M. Manzini a donc vraiment le sentiment que l'on va dans le sens où il n'y a seulement que quelques propriétaires privilégiés et quelques personnes qui pourraient se permettre, à ce titre, d'avoir une analyse complète de leur bâtiment.

De l'autre côté, on a la thermographie aérienne que propose M. Privet. Cela sous-entend que tout le monde, tous les propriétaires voire même les locataires qui sont intéressés auront un bilan, peut-être un peu plus général il est vrai, de leur bâtiment au niveau thermique.

M. Manzini souhaiterait faire une métaphore sanitaire. Deux possibilités s'offrent à vous: le spécialiste et le généraliste. Avec le généraliste, il s'agit d'un examen approfondi que seules certaines personnes peuvent se le payer.

Avec le généraliste, on se limite à un bilan de santé global mais à la portée de tous.

M. Manzini a le sentiment que dans un premier temps il faudrait abonder sur la proposition de M. Privet, on aurait ainsi une vision globale de la commune. Ce qui permettrait de cibler les quelques bâtiments qui ont vraiment des déficits énergétiques, et ensuite ceux-ci pourraient être envoyés chez le spécialise. Alors qu'aujourd'hui on en envoie quelques-uns d'abord chez le spécialiste et tous les autres sont laissés au bord de la route.

M. Manzini a donc un peu le sentiment, s'il poursuit sa métaphore sanitaire, que l'on est vraiment dans une médecine à deux vitesses. Il entendait tout à l'heure M. Groux qui disait: «Le mieux est l'ennemi du bien». M. Manzini croit qu'aujourd'hui la politique énergétique par ce fonds communal, effectivement on veut faire très bien, on est perfectionniste, mais on ne cible que quelques bâtiments sur la commune de Montreux.

Il pense que l'on devrait offrir à tous les citoyens la possibilité d'avoir un contrôle de leur bâtiment. Ensuite à eux de décider s'ils veulent investir ou pas, parce qu'effectivement ce sont des montants qui sont conséquents. Si pour une maison de Fr. 700'000.- à Fr. 800'000.- il faut investir pour de l'isolation, cela a un coût, et certains ne pourront pas se payer ceci, alors qu'avec la situation actuelle, une personne demande une subvention de Fr. 4'000.- à la commune, la commune donne ces Fr. 4'000.-, l'analyse est faite jusqu'au dernier petit courant d'air qui peut passer sous la porte d'entrée et en définitive la personne décide de ne rien faire.

M. Manzini invite donc à soutenir le préavis de M. Privet, qui permettra effectivement, et c'est ce qui est dit dans le rapport, premièrement de susciter la prise de conscience auprès des personnes peu informées, car malgré ce que dit M. Posternak il y a de nombreuses personnes peu informées, puis deuxièmement c'est un premier pas dans une démarche, et cela est important, c'est d'avoir une cartographie de toute la commune, ensuite le délégué à l'énergie peut écrire à la personne chez qui l'on voit vraiment, avec la cartographie, que son habitation est en rouge vif, donc avec une perte d'énergie énorme, de le contacter, de négocier avec lui, de lui proposer des mesures et de laisser les autres en paix.

M. Manzini invite donc à soutenir le postulat de M. Privet.

Mme Catherine Buchet donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Je ne m'attarderais pas sur les tenants et les aboutissants de la thermographie aérienne mes collègues l'on très bien fait ou le feront certainement très bien après moi.

J'aimerais juste souligner que l'association de communes d'un autre canton romand est en train de le faire sur tout son territoire, sur l'initiative d'un partenariat canton-communes pour un coût total de Fr. 140'000.-, soit Fr. 10.- par bâtiment. Ils sont actuellement très surpris des résultats intermédiaires qui font que ce canton se situe parmi les plus mauvais élèves en comparaison aux villes françaises l'ayant fait.

Il n'y a peut-être pas d'Agenda 21 à Montreux, mais en référence à la communication de la Municipalité qui nous a été faite à ce jour, nous prenons connaissance que notre commune est reconnue comme pionnière parmi les Cités de l'énergie romande.

Nous participons à un programme intitulé «REVE d'Avenir» et la Convention des Maires a été ratifiée. Cette dernière nous engage à dépasser les objectifs de l'Union européenne pour 2020, à savoir la diminution de 20% de la consommation d'énergie, la réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire et la couverture de 20% des besoins par des énergies renouvelables.

Les porteurs du projet ont parié sur la mobilisation des acteurs du territoire qui sont les administrations, les acteurs publics, les entreprises et les citoyens. Ils veulent être force de proposition pour des actions locales et communes et rendre les résultats de ces actions visibles et concrètes sur la Plateforme 3 x 20.

Ce projet implique que les signataires préparent un plan d'actions pour l'énergie durable à moyen terme et il s'agit d'être ambitieux. Dans ce même document, que vous avez naturellement tous lu, il est prévu que la Municipalité profitera des occasions qui lui sont offertes pour communiquer sur son engagement.

La thermographie aérienne est un des moyens qui pourrait être intégré dans le plan d'action de notre commune et ainsi permettre de collaborer avec les acteurs locaux et les citoyens.

Ce postulat tombe à pic et au bon moment pour qu'il soit intégré dans le plan directeur communal de l'énergie. Le Municipal en charge de ce département ne voit du reste pas d'inconvénient à sa prise en considération. Il y aura bien sûr quelques désagréments à cela, tel le bruit lors du quadrillage des quartiers, on ne peut pas le nier, mais il est mineur face au défit qui nous attend.

Pour ces raisons et d'autres qui ont déjà été émises lors des précédentes interventions le groupe UDC soutiendra ce postulat».

M. Olivier Mark trouve l'idée excellente et comprend ceux qui la soutiennent, d'avoir une idée générale de la situation de l'ensemble à un prix raisonnable. Mais il doute vraiment qu'une considération générale puisse amener des résultats concrets. Finalement la cartographie est-ce qu'on ne l'a pas en dernière page du rapport?

On voit que les habitations construites avant 1980 sont des passoires si elles n'ont pas été rénovées.

Ne vaut-il pas mieux agir spécifiquement auprès des propriétaires d'immeubles construits avant 1980 et qui n'ont pas été rénovés et leur proposer des moyens plus ciblés, plus précis et des mesures plus concrètes qu'ils pourraient prendre.

M. Mark a peur que cette étude n'amène que des données que l'on a déjà par le biais de ce genre de statistique. Personnellement il est très dubitatif par rapport à la mesure.

M. Christophe Privet donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, chers collègues,

Je suis parfaitement conscient, que mon postulat sur la thermographie aérienne, peut sembler pour certains très technique et assez difficile à appréhender. Je souhaite prendre encore quelques instants pour vous apporter quelques réponses intéressantes qui ne figurent nullement dans le rapport de la commission.

Plusieurs d'entre vous se pose la question, a quoi sert-elle?

Les images obtenues grâce à la thermographie permettent aux régies et aux propriétaires immobiliers publics et privés, de visualiser et diagnostiquer les déperditions d'énergie dans leurs immeubles, maisons ou chalets. Grâce à sa dimension visuelle, elle est également un instrument idéal de sensibilisation du public. Elle va donc dans la continuité du rôle de notre délégué à l'énergie. Elle pourrait même fait partie du plan directeur énergétique par exemple.

Pourquoi est-ce important?

Une bonne moitié de l'énergie totale utilisée dans le canton de Vaud est due à la consommation des bâtiments. Le parc immobilier de la ville de Montreux et de ses villages étant ancien et mal isolé, les déperditions de chaleur représentent une source importante de perte d'énergie.

Montreux, sera-t-elle la première expérience de thermographie aérienne en suisse romande?

Non, deux grandes communes genevoises, Vernier et Meyrin, ont été les premières à cartographier leur situation thermique, en 2009. Aujourd'hui, le canton de Genève a fait survoler un hélicoptère munis de caméras infrarouges sur l'ensemble de son territoire afin d'avoir une cartographie très complète. Ailleurs en Suisse romande, la ville de Neuchâtel a déjà procédé à une opération similaire en 2008.

Ceci prouve bien que cette technologie, non invasive, peu coûteuse et rapide à déployer, suscite non seulement l'intérêt des autorités, mais plus particulièrement des propriétaires et des locataires qui souhaitent se faire une première idée de l'état énergétique de leur bien, ceci avant d'engager des sommes plus conséquentes dans un bilan individuel. Pour votre information, il faut savoir qu'un bilan énergétique se facture plusieurs milliers de francs par bâtiment alors que la thermographie aérienne coute environ une dizaine de francs …

Quelles sont les limites de la thermographie aérienne?

Nouveau au Centre-Ville à Montreux

la Fondation Balcons du Lac est heureuse de vous annoncer l 'ouverture de son nouvel établissement de 43 lits C de gériatrie et psycho-gériatrie, ainsi qu 'un UAT de 12 places.

ems résidence
Les Palmiers

Avenue du Casino 25, 1820 Montreux
Tél. 021 963 78 90 - palmiers-centreville@vtxnet.ch

Fondation Balcons du Lac, Ch. Eaudine 4, 1820 Territet - fondationbalconsdulac@aby.ch

TAXIService appel gratuit 0800 963 963

- Groupes
- Entreprises
- Excursions
- Voyages Balades
- Transferts
- Evénements
- Logistique Bagages
- Location
- Service chauffeur
- Taxi
- Minibus
- Limousines
- Midibus
- Autocars VIP

Une journée à EUROPA PARK

TARIFS GROUPES /
A PARTIR DE 12 PERSONNES

ADULTE	98.--
ENFANTS 7 à 16 ANS	85.--
ENFANTS à 6 ANS	59.--
ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS siège bébé compris	29.--
Voyage seul sans billet	69.--

GROUPES / FAMILLES
DÈS 4 PERSONNES

DÉS 4 PERSONNES	240.-- / PERS.
5 Á 11 PERSONNES	190.-- / PERS.
12 Á 19 PERSONNES	170.-- / PERS.

LIEUX DE DÉPARTS
AIGLE / ILLENEUVE / TERRITET / MONTREUX / CLARENS / VEVEY / LAUSANNE

VOYAGES EN MINIBUS, MIDIBUS ET AUTOCARS GRAND CONFORT, NON FUMEUR

Karting Payerne

Bowling

Prix sur demande

Place des Planches 2 - 1820 Montreux - Tél. 021 963 53 60 - Fax 021 963 53 61
mail: info@alexcursion.ch - www.alexcursion.ch

30% des déperditions thermiques d'un bâtiment s'effectuent par la toiture, 25% par les murs et 13% par les vitres. La thermographie aérienne permet d'estimer le niveau de déperdition au niveau de la toiture et des façades selon les technologies choisies. Il va de soi, que par la suite, la consultation d'un expert est ensuite fortement conseillée pour établir avec précision le bilan énergétique spécifique de chaque immeuble.

Quid des résultats?

Une fois traitées, ces informations seront mises à disposition de notre Délégué à l'énergie, qui pourra ainsi assister les propriétaires concernés dans l'interprétation des images thermographiques, tout en leur apportant des conseils personnalisés. Il faut bien préciser qu'il n'y a jamais eu l'idée de vouloir imposer aux propriétaires l'assainissement de leur bâtiment par la ville de Montreux. Au contraire, ce postulat et tout à leur avantage … Il offre gratuitement un premier bilan énergétique. A eux par la suite de valoriser ou pas leurs biens immobiliers grâce aux économies d'énergies.

Quel intérêt concret cela a-t-il pour les Montreusiens ?

Si je suis propriétaire immobilier, l'amélioration de l'isolation thermique de mon bâtiment me permettra de faire de substantielles économies, d'autant que la ville de Montreux, sous certaines conditions, subventionne les travaux améliorant les économies d'énergies.

Et pour les locataires, une baisse de leurs charges mensuelles, alors qu'aujourd'hui dans certaines situations ces dernières peuvent représenter jusqu'à 25 % de leur loyer! De plus les travaux étant en partie subventionnés, l'éventuelle hausse de loyer serait largement compensée par les économies de charges réalisées!».

M. Heinz Schoeneich trouve qu'il y a un côté assez cocasse dans cette proposition, car après avoir combattu un registre des habitants là on souhaite un registre des bâtiments non économiques.

La thermographie ne permettrait que d'identifier les bâtiments plus ou moins rouges, donc cela n'est pas un bilan, c'est juste un constat, en gros: «Oui ou non, suis-je bien isolé ou pas».

Mais pour ceci le tableau figurant en annexe du rapport, en dernière page, donne déjà une indication quasiment tout aussi valable puisque tous les bâtiments d'avant 1990 risquent de ne pas être thermiquement performants.

D. Bottarel
Agence Immobilière SA
ADMINISTRATION DE PPE • GÉRANCE • LOCATION • VENTE
Rue du Bourg 37 • CH-1816 Chailly-Montreux
Tél. 021 964 20 30 • Fax 021 964 20 31 • info@bottarel.ch

M. Schoeneich tient à réagir à la notion de coût. En ce qui concerne une étude le montant est de Fr. 4'000.- à Fr. 5'000.- pour une villa. Les Fr. 12'000.- ne concernent pas une villa ou une habitation comme il a été dit, mais un bâtiment locatif à plusieurs appartements, entre 10 ou 20 appartements. Il tenait à apporter ce rectificatif.

M. Alexandre Staeger veut juste répondre à l'argument de M. Olivier Mark ainsi qu'à celui de M. Heinz Schoeneich, qui disaient que finalement la carte on l'a déjà à la fin du rapport en annexe.

M. Staeger parle de sa situation personnelle. Il vient d'acquérir un bien immobilier qui a été construit entre 1900 et 1910, mais qui a été tout récemment rénové. Par contre il ne sait pas sur quelle norme, et malheureusement le graphique de la dernière page ne répond absolument pas à ses questions et dans ce cas il n'a absolument aucune idée sur l'efficacité énergétique de son bâtiment. Donc la thermographie permettrait de répondre à ce genre de préoccupation.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Nicolas Gudet, Président de la commission, donne lecture des conclusions.

CONCLUSIONS

C'est par 4 voix pour, 3 voix contre et une abstention que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, la prise en considération du postulat de M. Privet «Pour un usage de la thermographie aérienne sur la commune de Montreux».

Le Conseil communal de Montreux accepte de prendre en considération ce postulat par 34 OUI, 28 NON et 3 abstentions.

7. PROPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

7.1. sur l'octroi d'un crédit complémentaire de Fr. 92'000.- TTC pour le développement du site Internet du Conseil communal (01/2011)

Chacun ayant reçu cette proposition de décision, il n'en est pas donné lecture.

M. le Président, concernant cet objet, tient à souligner le grand travail qui a été effectué depuis le début de l'année politique actuelle. Il tient à remercier les cinq membres du groupe de travail ainsi que MM. Christophe Privet et Alexandre Staeger pour l'aide technique et juridique apportée, et également toutes les personnes qui se reconnaîtront, qu'elles soient remerciées pour leur grande disponibilité et leur soif de progrès.

La discussion générale est ouverte.

M. Grégoire Furrer déclare que cet objet est vraiment intéressant. Il invite la commission à étudier et regarder cet objet en imaginant non pas la construction du site uniquement, mais surtout la maintenance et la gestion d'un tel site.

Il est vrai que c'est un site qui est très ambitieux, et M. Furrer a vu dans cette décision qui est demandée aujourd'hui, que cela va nécessiter un gros travail de collecte d'informations, de numérisation, ainsi qu'un gros travail sur le long terme. Il pense qu'un tel objet ne pourra pas atteindre les objectifs qu'on lui donne s'il n'y a pas une personne derrière qui s'occupe de la maintenance et de la gestion de ce site. M. Furrer pense que cela ne peut pas être fait par le secrétariat actuellement, ni par une commission de communication qui se réunit d'une manière ponctuelle, qui est faite de miliciens issus des rangs du Conseil. Il est nécessaire et très important que cela soit un spécialiste.

A son avis, ce site ambitieux demande des moyens, et il faudra les voter lorsque l'on décidera de manière définitive de les allouer pour ce site.

Mais il faudra également allouer les moyens équivalents pour engager la personne qu'il faut pour le maintenir et pour en faire un outil performant.

Il espère que la commission viendra avec un amendement qui va dans ce sens, il l'encourage à le faire, mais s'il ne devait pas avoir d'amendement proposé par la commission il en déposera un lors du vote final au Conseil.

M. Olivier Gfeller a juste une remarque à faire au point 9.1. de l'ordre du jour où l'on va étudier la réponse de la Municipalité à la motion de M. Alexandre Staeger sur la déclaration des intérêts.

Dans les deux commissions il faudrait aussi penser à l'autre objet, car les déclarations d'intérêts pourraient être aussi indiquées sur le site que l'on se propose de créer. Il est procédé de cette manière au Grand Conseil. Ainsi la transparence serait totale. Il invite donc les deux commissions à travailler dans ce sens.

M. Stéphane Barbey désire simplement faire une remarque, et il souhaite qu'elle soit examinée par la commission. Si l'on regarde ce que c'est l'informatique, c'est déjà quelque chose qui est utilisé par notre administration. Les documents sont déjà sur Word ou sur d'autres supports, et M. Barbey souhaite que la commission réfléchisse sur comment procéder pour que les coûts soient les plus bas possibles pour le passage des documents de l'administration sur le site, parce qu'il lui semble que là il y a de grandes possibilités où l'administration pourrait s'acquitter d'une grande partie des tâches.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Cette proposition est transmise pour étude et rapport à la commission suivante:

Présidence des Verts: M. Aurelio Mastropaolo

Membres: Mmes Catherine Buchet, Irina Gote, Sabine Leyvraz, MM. Patrick Grognuz, Yanick Hess, José Jorge, Christophe Privet, Lionel Winkler.

8. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

8.1. sur l'octroi d'un crédit de Fr. 575'000.- pour le déplacement

de la loge de contrôle et d'exploitation et le changement de l'éclairage du Parking du Marché à Montreux (08/2011)

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Ce préavis est transmis pour étude et rapport à la commission suivante:

Présidence UDC: M. Franco Meichtry

Membres: MM. Christian Allenbach, Jean-Pierre Buholzer, Felice Calvo, Jean-Marc Forclaz, Denis Golaz, André Groux, Yann Krebs, Charles Meichtry.

8.2. relatif aux comptes communaux pour l'exercice 2010 (09/2011)

Monsieur le Président, avant de donner la parole aux groupes politiques pour leur déclaration, passe la parole à M. Alain Feissli, Municipal des finances, qui illustrera son propos par quelques graphiques sur l'écran.

M. le Municipal Alain Feissli donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

En vous remerciant d'avoir bien voulu intégrer quelques planches ce soir et d'avoir assuré leur défilement, il m'appartient, au nom de la Municipalité, de vous présenter les comptes 2010.

Alors que le budget prévoyait un excédent de dépenses de l'ordre de 5,4 millions, c'est avec un résultat positif de quelque 2,9 millions que boucle le compte d'exploitation 2010. La marge d'autofinancement, plus communément appelée «cash flow», ascende quant à elle à près de 8 millions.

Ce résultat particulièrement réjouissant, que l'on ne pouvait évidemment pas attendre en décembre 2009 lors de l'adoption du budget 2010, s'explique par trois éléments significatifs, à savoir: une gestion rigoureuse des charges, des écarts importants au niveau des recettes fiscales et enfin des produits exceptionnels au niveau des revenus du patrimoine.

En ce qui concerne la maîtrise des charges, la Municipalité a pu intervenir tout au long de l'année 2010 au travers de l'exploitation du budget. En effet, et bien qu'ayant dû voter, dans le cadre de ses compétences, un volume très important, soit plus de 4 millions de crédits complémentaires en cours d'année pour faire face aux nombreux imprévus, ces derniers ont été entièrement compensés par des économies sur le fonctionnement. Il est saisissant de relever que, sur près de 63 millions de charges budgétés aux chapitres 30 et 31, l'écart entre le budget voté et le réalisé n'est que de 0,01%, soit CHF 6'600.- Ce résultat, relevant pour une bonne part de la marge de manœuvre directe de la Municipalité, démontre à nouveau une saine gestion du budget communal. Je relève, à cet égard, le travail de qualité effectué par les services communaux que je profite de remercier ce soir au nom de la Municipalité.

Au niveau des charges non maîtrisables, soit les charges liées, relevons un écart important au chapitre 35 de près de 3,7 millions par rapport au budget, imputable à un rattrapage de péréquation et de facture sociale en 2010, en regard du résultat comptable de l'année 2009, qui était, nous nous en rappelons, excellent.

Au titre des charges liées, leur évolution au cours de la présente législature est vraiment significative. Alors qu'elles représentaient moins de 15 millions dans les comptes 2006, elles ascendent à près de 35 millions dans les comptes 2010. On constate dès lors clairement que la marge de manœuvre à disposition de la Municipalité et du Conseil communal ne cesse de diminuer année après année.

Les écarts principaux résident au niveau des recettes.

Au chapitre des impôts, l'écart positif global par rapport au budget est de près de 11,5%, soit 8,8 millions, avec des écarts particulièrement significatifs pour certains postes, à savoir près de 6,2% pour les personnes physiques, ou encore un écart de plus de 77% pour les personnes morales.

La cause de ces écarts majeurs est pour l'essentiel imputable à une économie très soutenue tout au long de l'année 2010, alors que les projections, lors de l'élaboration du budget à l'automne 2009, ne permettaient pas d'appréhender avec certitude ni l'ampleur, ni la vigueur de la reprise économique, et ce après la crise majeure survenue dans le dernier trimestre de 2008.

Les revenus du patrimoine enregistrent également l'un des écarts positifs les plus significatifs, avec un delta de plus de 36% par rapport au budget. Cette croissance est imputable pour l'essentiel au dividende important versé par le Casino Barrière de Montreux en 2010. La planche affichée à l'écran, qui résume les diverses parts des recettes communales, est de nature à nous conforter dans la nécessité de poursuivre dans la voie de la politique financière pragmatique qui a été la nôtre ces dernières années. On peut en effet constater que le ménage communal est pour l'essentiel financé par des recettes structurelles, ce qui est naturellement fort réjouissant.

L'évolution de la trésorerie communale est quant à elle conditionnée par les marges d'autofinancement qui sont tendanciellement à la baisse, par les programmes d'investissements ambitieux conduits ces trois dernières années, et par des échéances proches de remboursement d'emprunts. A ce titre, un remboursement de 12,5 millions interviendra cette année, alors que plus de 22 millions devront être remboursés entre janvier et août 2012. En fonction de ces éléments, il me semblait important de sensibiliser le Conseil communal au fait que la Commune de Montreux devrait à nouveau recourir à l'emprunt sur le marché des capitaux à partir de fin 2012, ou courant 2013.

Dans le cadre des écritures de bouclement, la Municipalité propose des amortissements extraordinaires pour un montant global de l'ordre de CHF 900'000.-, ce qui permettra budgétairement d'alléger les charges financières pour les années à venir. Elle estime également nécessaire d'alimenter la provision d'entretien du patrimoine par l'apport d'un montant d'un million de francs. Enfin, elle propose de virer le solde d'un million à capital.

En conclusion, nous relevons que le résultat des comptes 2010 peut être qualifié d'équilibré. Par ce constat, la Municipalité entend poursuivre la politique de gestion budgétaire rigoureuse qu'elle s'est imposée depuis de nombreuses années, mais également une politique budgétaire dynamique au profit de l'ensemble de la population. Il appartiendra à la nouvelle Municipalité élue de communiquer prochainement ses intentions à ce sujet.

C'est dans cet esprit que la Municipalité se réjouit d'ores et déjà d'échanger prochainement avec la commission des finances et de lui apporter toutes les informations qu'elle pourrait souhaiter. Je vous remercie pour votre attention».

M. Bernard Tschopp donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Au sujet des comptes 2010 et au nom du groupe PLR je résume en disant que les comptes sont bons:

- Le budget accepté l'automne dernier présentait un déficit d'environ 5 millions.

- Les comptes annoncent un bénéfice d'environ 3 millions.

Le différentiel est donc de 8 millions.

Cherchez l'erreur ou… circulez y'a rien à voir!

Mais la différence est importante et doit être analysée par le détail, car nous ne pouvons pas nous contenter, et je cite le communiqué de presse du 29 avril: «Les comptes 2010 sont équilibrés et notre commune révèle un bon équilibre entre les charges et les recettes».

Le PLR se plait à saluer la bonne présentation du dossier et des compléments faits aux membres de la Commission des finances. Il souligne aussi, que le changement de l'organe fiduciaire apporte:

- Un éclairage différent et important;

- Un document de travail avec des ratios en comparaison avec d'autres communes vaudoises comparables qui permettent aussi d'affiner l'analyse financière;

- Ce nouvel organe fiduciaire met à disposition des compétences professionnelles différenciées répondant aux besoins de notre commune.

En revenant aux comptes, du point de vue général, le PLR:

- Regrette que les budgets soient trop souvent pessimistes;

- Souhaite qu'avec cet exercice, la nouvelle Municipalité prenne cette opportunité pour mieux gérer le budget, que ce soit pour les charges mais aussi pour les revenus fiscaux avec un ratio idéal entre + 1 et – 1%, alors qu'il est pour 2010 à environ – 11%, comme souligné par la fiduciaire;

- Le PLR demande aussi d'éviter tous discours catastrophiques, car nous pouvons

Clin d'œil aux commerç

ZARINA

Maison de Joaillerie

Grand'Rue 54, 1820 Montreux
Tél. +41 (0) 21 963 63 56
Tél./fax +41 (0) 21 963 63 58
www.zarina-group.ch

LA TERRASSE
DE L'EUROTEL
protégée, sur le quai fleuri
*
GRILLADES
AU FEU DE BOIS
spécialités de saison,
carte estivale.
assiettes du marché,
végétarienne & pasta.
*
cocktails, apéritifs, banquets, repas de mariages,
NOUVEAU :
bar-lounge Lake-Shore & terrasse privative sur le lac
*
Renseignements et réservations
au 021/ 966 22 30
BEST WESTERN
Eurotel Riviera

suissemajestic | GRANDHÔTEL
MONTREUX – SWITZERLAND
RESTAURANT 45

waiting 4 u
Grand Hôtel Suisse-Majestic
Avenue des Alpes 45 | 1820 Montreux
021 966 33 00 | suisse-majestic.com

cants de la Grand'Rue

Unique en Suisse!
Bonus maximum
garanti à vie sur votre
assurance voiture

Agences à:
Vevey - Montreux
François Junod, Agent général
www.vaudoise.ch

vaudoise

LE PENDULIER
LAURENT PORCHET
XII

Horloger
Réparation, vente, achat
Devis gratuit

Pendules

Grand Rue 22 - Montreux
021 963 59 47

La Rouvenaz

Resto - B&B - Wine Bar - Terrasse
in Montreux

La Vinoteca
Wine Bar in Montreux

La Terrasse

L'Avenir
Café - Restaurant à Vevey

RUE DU MARCHÉ 1 • 1820 MONTREUX • SWITZERLAND
TÉL. 021 963 27 36 • FAX. 021 963 43 94
rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch

RUE DE FRIBOURG 11 • 1800 VEVEY • SWITZERLAND
TÉL. ET FAX 021 921 18 58 • cafe-avenir@bluewin.ch
www.restaurantavenir.ch

EDEN PALACE
AU LAC
Montreux Suisse Hotels & Resort

Rue du Théâtre 11 | 1820 Montreux
T 021 966 08 00 | info@edenpalace.ch

www.edenpalace.ch

Royal Plaza
MONTREUX
Montreux Suisse Hotels & Resort

Grand-Rue 97 | 1820 Montreux
T 021 962 50 50 | info@royalplaza.ch

www.royalplaza.ch

Avenue du Casino

Hotel Helvetie

Spécialité
Filet de bœuf, sauce aux morilles
Vins de la région à prix doux

De lundi à vendredi: Plat du jour à Fr. 19
Le restaurant se trouve au 1er étage de l'hôtel – Fermé le dimanche

A votre disposition sur demande
Pavillon d'époque sur les toits de l'hôtel pour repas privatifs jusqu'à 12 personnes
Salon-bibliothèque pour le thé l'après-midi
Salles pour séminaires, réceptions et banquets

Avenue du Casino 32 – 1820 Montreux – Tél. 021 966 77 77 – www.helvetie.ch

nous endetter du point de vue de la trésorerie, notre commune a des réserves bien placées;

- Il demande aussi de profiter des divers remboursements des emprunts pour les remplacer par de nouveaux crédits aux taux actuels nettement inférieurs aux anciens;

- En fin, le PLR demande de continuer et d'augmenter le tempo du programme d'investissements pour soutenir l'économie et offrir aux Montreusiennes et Montreusiens un cadre de vie et des infrastructures de qualité.

Je vous remercie de votre attention».

M. Olivier Gfeller donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le groupe Socialiste tient à dire qu'il apprécie le résultat de ces comptes 2010.

Comme l'a dit mon préopinant: les comptes sont bons. C'est le travail de l'administration dans son ensemble et de la Municipalité qui est à saluer.

Nous constatons que ces dernières années les comptes ont toujours été positifs. Notre situation financière actuelle est saine, alors que dans les années 90, nous traînions une dette de plus de 100 millions de francs.

Au moment où la majorité politique change, nous remettons une situation financière saine. Lorsque les rose-vert ont pris la majorité à la Municipalité, ce n'était pas le cas. C'et pourquoi nous nous permettons modestement d'attirer l'attention sur ce fait».

M. Olivier Blanc va être aussi bref que son préopinant. Il croit que l'essentiel a été dit. Il aimerait surtout que la Commission des finances analyse pourquoi cette différence fiscale, puisque l'on nous dit qu'il n'y a que des bonnes raisons, et aussi pourquoi cette immense différence sur la péréquation. Là on a besoin d'explications et de précisions.

Pour le reste on peut se réjouir que les résultats soient meilleurs que d'habitude, et à titre personnel, M. Blanc n'apprécie pas beaucoup que notre commune vive du Casino.

Mme Catherine Buchet déclare qu'elle sera aussi très brève pour cette entrée en matière.

Le groupe UDC a pris connaissance des comptes et partage la vision du PLR. Actuellement, attendant les réponses aux questions qui ont été posées hier à la Municipalité, le groupe UDC ne souhaite pas entrer plus amplement en matière et réserve ses commentaires lorsque il sera décidé d'approuver les comptes communaux pour l'exercice 2010, et d'en donner décharge à la Municipalité.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Evidemment, l'on ne peut que se réjouir d'un exercice qui se solde par un excédent de recettes alors que c'est un déficit qui avait été prévu au budget.

Ce qui a pourtant frappé le groupe Montreux Libre, c'est l'écart entre le budget et les comptes. Certes un budget est-il par définition inexact par rapport aux comptes. Mais il ne devrait pas pour autant y avoir d'énormes différences. Au niveau du résultat de l'exercice, les comptes et le budget présentent tout de même une différence de quelque huit millions de francs. Mais le plus dérangeant, c'est que ce n'est pas la première fois. Pour être franc, il nous semble que cela se répète depuis le début de cette législature.

L'on peut donc se de demander si le budget n'est pas systématiquement et excessivement surévalué au niveau des charges, ce qui le rend confortable pour la Municipalité puisqu'elle peut dépenser, et sous-évalué au niveau des revenus, ce qui donne des bonnes «surprises» en fin d'année. Nous admettons volontiers qu'il faille quelques calibrages suite à l'évolution de diverses charges que nous ne maîtrisons pas comme la péréquation ou la facture sociale. Mais cela ne devrait pas prendre toute une législature.

Pour les comptes 2010, l'augmentation des recettes s'explique essentiellement par des rentrées fiscales largement plus hautes que prévues, soit 11% de marge d'erreur. Comment la Municipalité a-t-elle pu à ce point sous-estimer ces revenus? La crise? Les projections alarmistes des analystes? C'est une question à analyser.

Le budget n'est pas qu'une autorisation de dépenser, c'est aussi un outil de gestion. Il nous donne une tendance financière pour l'année à venir de sorte que l'on se base sur ce dernier pour choisir d'effectuer certains investissements plutôt que d'autres. C'est pourquoi il importe qu'il soit au plus près de la réalité. Nous attendons donc de la Municipalité que celle-ci nous présente à l'avenir des budgets plus réalistes. Après tout, ne dit-on pas que « gouverner c'est prévoir».

Par ailleurs, l'on peut se réjouir du fait que le Casino se porte relativement bien du point de vue financier puisqu'il peut verser des dividendes à ses actionnaires, malgré l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans les établissements publics.

Montreux Libre s'étonne aussi de constater l'importance du volume des crédits complémentaires municipaux. Ces crédits sont censés ne porter que sur des dépenses imprévisibles et suffisamment urgentes pour ne pas être portées au budget de l'année suivante ou faire l'objet d'un préavis. La pertinence de ces dépenses n'est examinée qu'à posteriori, dans le cadre de l'examen des comptes, lorsque l'argent a déjà été dépensé. Il faut donc les utiliser avec la plus grande réserve. Il s'agit certes de petits montants à chaque fois, mais leur somme totale se monte tout de même à plus de 3,4 millions de francs, soit quelque 2,7 % des charges brutes comptabilisées.

De l'avis du groupe Montreux Libre, c'est excessif. Notre représentant à la Commission des Finances est donc particulièrement attentif à l'utilisation qui a été faite de ces crédits durant l'année 2010. Il conviendrait par ailleurs de limiter le montant global de ces crédits complémentaires afin d'inciter la Municipalité à faire preuve de plus de retenue et à améliorer le contrôle démocratique des dépenses publiques».

M. le Président ouvre la discussion générale sur cet objet.

M. Jean-Marc Forclaz déclare qu'il sera bref après toutes ces paroles relativement optimistes, et des comptes qui plaisent à tout le monde.

Il aimerait reprendre les propos de M. Olivier Gfeller et souhaite à la prochaine Municipalité la même chance qu'a eu la Municipalité précédente, c'est-à-dire, si ses souvenirs sont exacts, 80 ou 90 millions de recettes extraordinaires sur les droits de succession.
Il espère que cela se reproduise dans les années à venir, comme cela, lors d'un prochain changement de majorité, il pourra y avoir le même optimiste que ce soir.

M. Pierre-André Spahn, encore plus modestement que M. Olivier Gfeller, veut remercier les anciennes Municipalités qui ont précédé la majorité rose-verte, pour leur ouverture et l'état d'esprit qui ont fait que des gros contribuables sont venus à Montreux et y sont

RESIDENCE LES LAURELLES
TERRITET - MONTREUX
VOTRE BIEN-ÊTRE EN TOUTE SÉCURITÉ.

Retour d'hôpital, problème de santé.....
Repas chaud à domicile Fr. 17.50
7 jours sur 7 — Territet—Veytaux
un simple coup de fil: 021 962 44 82
www.les-laurelles.ch - repasdomicile@les-laurelles.ch
EMS et Résidence Les Laurelles—Collonge 9—1820 Territet

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

Police	117
Pompiers	118
Ambulance, SMUR	144
Air Glaciers	1415
REGA	1414
Sauvetage du lac	117
Secours routiers	140
La Main Tendue	143
Centre d'information toxicologique	145
SOS-Enfants Ligne d'aide aux enfants et aux jeunes	147

décédés. Ce qui nous a permis d'encaisser les impôts de succession que l'on connaît.

M. Spahn a quand même un problème par rapport à ces comptes. M. Staeger déclarait que les coûts étaient maîtrisés. De l'avis de M. Spahn ils ne sont pas maîtrisés. Quand on doit faire appel à 3,5 millions de crédits complémentaires pour équilibrer les charges, il ne voit pas où est l'équilibre. L'explosion de ces crédits complémentaires est énorme. Il n'y a pas si longtemps cela se montait entre 1 million et 1,5 million par année. L'an passé on était encore à 2,3 millions et cette année on est à 3,5 millions, soit 1,2 million de plus. Il est facile de dire que l'on maîtrise les comptes quand on le fait avec des crédits complémentaires.

Personnellement, la présentation des comptes le dérange aussi, parce qu'il est présenté dans les comptes un budget qui n'a pas été adopté par le Conseil communal, qui tient compte des crédits complémentaires et l'on n'a donc aucune vue précise par rapport à ce qui avait été voté et avec l'autorisation de dépenser qui a été donnée à la Municipalité. Donc cette présentation des comptes est complètement obsolète et il ose espérer qu'à l'avenir elle va changer afin que l'on ait vraiment le budget voté et adopté par le Conseil communal dans les comptes afin que l'on puisse se rendre compte exactement de ce qu'il en est.

M. Olivier Gfeller revient sur les propos de M. Jean-Marc Forclaz qui salue la chance qu'a eue la Municipalité rose-verte durant cette période, est-ce de sa part un aveu de porter la poisse…. ?

Le groupe Socialiste ne souhaite pas la mort des gens, simplement les revenus à l'époque étaient déjà très importants pour la commune, ils étaient simplement mal gérés. Il pense à certains financements comme la Maison des Congrès de l'époque, l'Office du tourisme, c'était ça la différence.

M. le Syndic Pierre Salvi pense qu'il va mettre tout le monde d'accord en disant que toutes les Municipalités, à travers les âges, dans ce canton et ailleurs, ont toujours géré au mieux et au plus près de leur conscience les deniers qui étaient à leur disposition. C'est une règle quasi absolue.

Il croit que c'est important de réaffirmer ici que les charges sont compensées. Il y a certes des crédits complémentaires mais il pense que cela n'a échappé à personne que les montants dépensés aux titres des crédits complémentaires sont entièrement compensés par des non-dépenses sur des sommes qui avaient été budgétées. C'est une chose très importante à marteler, et qui souligne la très bonne maîtrise des charges qui sont de la compétence de la Municipalité.

Ce qui lui paraît aussi important de dire, cette année on a remis à la Commission des finances, un document qui montre très exactement quel a été le budget voté par le Conseil communal.

Ce document met également en évidence les crédits complémentaires votés par la Municipalité, mais aussi par le Conseil communal, puisqu'il y a certains préavis qui sont votés par le Conseil en cours d'année, qui sont dépensés et affectés au compte d'exploitation de la commune.

Enfin, M. le Syndic Pierre Salvi répond par une autre question. Il lui semble que comme il ne lui reste que deux Conseils, il peut se permettre un gag. Il a beaucoup apprécié le problème existentiel qui était à l'ordre du jour de cette soirée du Conseil communal, qui tenait notamment à cette question, alors que les nouvelles autorités ne sont pas encore installées: «Quand la majorité va-t-elle changer?».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Cet objet est transmis à la commission des finances et M. le Président la remercie déjà pour son travail.

8.3. relatif aux comptes 2010 de la CIEHL (11/2011)

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Cet objet est transmis à la commission intercommunale de gestion de la CIEHL.

8.4. relatif aux comptes 2010 du Fonds culturel Riviera (12/2011)

Nouveau à Montreux!

ZARINA

Maison de Joaillerie

Grand'Rue 54, 1820 Montreux - Tél. +41 (0) 21 963 63 56
Tél./fax +41 (0) 21 963 63 58 - www.zarina-group.ch

A la veille des Fêtes de Noel dernier, une nouvelle enseigne s'est ouverte en plein cœur de Montreux, à deux pas du lac.

ZARINA, est une chaîne de bijouterie très connue en Ukraine qui compte plus de 70 magasins. Le design et la qualité de ses bijoux ont été largement récompensés par les professionnels de la branche.

Sa fondatrice, Natalia Netovkina, une jeune femme talentueuse et passionnée par son métier, vous propose un grand choix de collections merveilleuses qui sauront ravir les clients les plus exigeants.

Chaque pièce, au design d'exception, est unique et ne laissera aucune femme indifférente. Légèreté, raffinement et savoir faire se mêlent subtilement afin de mettre en valeur votre charme, tout cela à un prix très attractif.

Venez découvrir nos produits du lundi au vendredi de 9h30 à 19h15, le samedi de 10h00 à 18h00. C'est avec grand plaisir que toute l'équipe, vous accueilleront à la Grand'Rue 54, à Montreux.

Durant la haute saison, le magasin est également ouvert le dimanche après-midi de 14h00 à 18h00.

La Page MIV

Montreux Info-Ville

BEST OFFER 2011 DE MITSUBISHI

BEST OFFER Bonus jusqu'à 6'500.–

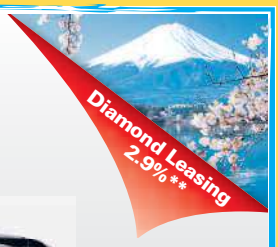

BEST OFFER Bonus 6'500.–

NEW: Outlander DID Navigator CHF 49'990.–*
*BEST OFFER Nippon Bonus 5'500.– et Cash Bonus 1'000.– inclus

BEST OFFER Bonus 4'000.–

NEW: Colt Diamond CHF 19'990.–*
*BEST OFFER Nippon Bonus 3'500.– et Cash Bonus 500.– inclus

BEST OFFER Bonus 2'000.–

NEW: Lancer Diamond DID MIVEC CHF 31'990.–*
*BEST OFFER Nippon Bonus 1'000.– et Cash Bonus 1'000.– inclus

Millasson Automobiles
Garage de la Paix • 1820 Montreux
Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

*Action BEST OFFER et leasing 2.9% valable jusqu'au 30.6.2011, prix nets TVA 8% incluse, ** 2.9% Diamond Leasing: 48 mois, 10'000 km/an, caution min. CHF 1'000.–, casco complète obligatoire. Cash Bonus NON cumulable. MultiLease AG n'accorde aucun financement, si celui peut causer le surendettement du preneur de leasing.

Génial à tout point de vue.
www.mitsubishi-motors.ch
MITSUBISHI MOTORS

www.ipress-sa.ch

Imprimerie I-Press SA
Avenue Nestlé 13
1820 Montreux
Tél. 021 966 81 00
Fax 021 966 81 02
info@ipress-sa.ch

KIM Organisation

Votre spécialiste en Management de projets

Gestion de projets	Formations certifiantes
Coaching	Solutions (tableaux de bord)

Ch. Du Chantey 34a
1817 Brent

Mobile +41 79 629 22 77
www.kim-organisation.ch

Au service de l'environnement

TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIENE PUBLIQUE

KUNZLI FRERES S.A.

Z.I. D, En Pré-Neuf
1844 VILLENEUVE
Tél.: 021 967 20 30

Général-Guisan 34
1180 ROLLE
Tél.: 021 825 34 34

Internet : www.kunzli.ch E-mail : info@kunzli.ch

FRERES SA kunzli

Vidange / Curage / Débouchage 24h/24h
Tél. vert pour vos commandes: 0800 107 000

assurfutura

Pierre-Alain Dupasquier
Directeur général

assurfutura Services
Avenue du Casino 42
CH-1820 Montreux
www.assurfutura.ch

Téléphone +41 (0)21 963 16 83
Téléfax +41 (0)21 963 16 50
Portable +41 (0)79 210 53 48
pierre-alain.dupasquier@assurfutura.ch

Agence PAX ASSURANCES

b-swiss™ solutionsVisuelles

digital signage
solutions dynamiques pour écrans

signalétique - communication
information - promotion - interactivité

b-swiss S.à.r.l.
Rue des Tuillières 1 - 1196 Gland

Contact:
Philippe Viquerat - 079 212 84 55
philippeviquerat@b-swiss.com

ANTONIADIS FIDUCIAIRE

FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION
ET D'ORGANISATION

Plus de 17 ans d'expérience

Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le 1er janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL
Av. des Alpes 36 - CP 219
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch
www.fiduciaire-antoniadis.ch

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Ce préavis est transmis à la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

8.5. relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de Fr. 483'000.- en vue de la réalisation d'un parking souterrain sous le Parc Donner et le réaménagement de la surface en zone de détente et de jeux (14/2011)

La discussion est ouverte.

M. Michel Bongard donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Verts est partagé dans son appréciation sur ce projet de nouveau parking pour plus de voitures à Montreux.

Tous s'accordent cependant à juger que la situation actuelle n'est pas acceptable. Il faut rendre ce parc aux enfants et supprimer le stationnement. Cette situation provisoire ne doit pas durer.

La demande en places de parc est conséquente certes, mais quelle réponse doit-on y donner? Faut-il encourager la circulation en voitures individuelles à Montreux, ceci au détriment de la qualité de la vie dans notre ville, ou faut-il plutôt tenir compte des nombreuses études qui confirment que le tout à la voiture doit être abandonné à terme au profit de la promotion des transports en commun et de la mobilité douce?

Dès lors le projet de construire ce parking souterrain doit être abandonné. Et les 10 millions qui seront affectés à cette dépense pourront être aisément investis dans la promotion de solutions bien plus innovantes.

Je vous remercie de votre attention».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Ce préavis est transmis pour étude et rapport à la commission suivante:

Présidence ML: M. Emmanuel Gétaz

Membres: Mmes Madeleine Müller, Jacqueline Pellet, MM. Christian Bécherraz, Francis Brülhart, Edmond Chevalley, Charles Meichtry, Franco Meichtry, Rudolf Thomann.

8.6. relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 1'070'000.- pour couvrir les frais d'études liés à la construction d'un parking d'échange sur deux niveaux « P+R » à Chailly – La Foge (15/2011)

La discussion générale est ouverte.

M. Olivier Gfeller donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le groupe Socialiste a pris connaissance de ce préavis avec beaucoup de plaisir. Ce projet de parking d'échange avance est c'est une bonne chose.

Cette réalisation permettra de désengorger Clarens et Montreux d'une façon bien plus intéressante que l'idée d'un tunnel sous la Grand'Rue qui ruinerait la commune, augmenterait le trafic sur son territoire et défavoriserait Clarens et Territet. Alors que, je le répète, ce parking à l'entrée de l'autoroute permettrait de diminuer le trafic sur l'ensemble de notre commune.

Concernant l'efficacité de ce parking d'échange, nous attirons l'attention sur le fait que des mesures importantes devront être prises pour garantir son succès. Nous pensons notamment et surtout à l'augmentation de la cadence de la ligne 214 Clarens-Chailly-Blonay et de la ligne 204 Montreux-Chailly.

Corollaire positif, le développement de ces lignes constituerait une offre supplémentaire idéale pour les habitants de la commune.

Je vous remercie».

M. Daniel Manzini a juste deux remarques concernant les giratoires. Il voit qu'il y a deux giratoires, il y en a un actuel à la sortie de l'autoroute et un à l'entrée. Est-il envisagé aussi un giratoire vers l'Hôtel de Chailly? Peut-être la commission pourrait réfléchir à cette problématique.

Puis la deuxième question serait de savoir si un parking est également prévu au Pierrier ? Ce serait aussi une alternative supplémentaire, ainsi on aurait une vision globale de l'ensemble des parkings qui seraient construits sur la commune.

M. Manzini remercie la commission de répondre à ses questions.

M. Jean-Marc Forclaz déclare que quelques-uns des membres du groupe PLR ont trouvé le montant relativement élevé. Ils incitent donc la commission à se poser quelques questions à ce sujet.

M. Michel Bongard aimerait, pour poursuivre sur le propos de M. Jean-Marc Forclaz, que la commission étudie avec attention le budget proposé dans ce crédit.

Comparé à celui pour l'étude du parking sous le parc Donner, bien qu'on le conteste, il est demandé de dépenser deux fois plus. Un peu moins de Fr. 500'000.- pour celui de Donner et un peu plus d'un million pour celui de Chailly.

Maîtrises Fédérales
BS
B. SCHNIDER SA
Ferblanterie
Couverture
Etanchéité
Façades Ventilées
Z.I. La Foge C
Case postale 51
1816 Chailly s/Montreux
info@bschnider.com
www.bschnider.com
021 963 30 97
021 963 44 93

Monique Touzeau
TOUZEAU
...AUSSI POUR VOTRE AMEUBLEMENT ET DÉCORATION

Arts de la Table - Décoration - Listes de Mariage
28, Avenue du Casino · Montreux · 021 966 30 10
www.touzeau.com

VOTRE PARTENAIRE DANS L'ENTRETIEN DE VOS BATIMENTS
HOPP
FACILITY SERVICES
021 691 33 66
www.hopp.ch
info@hopp.ch

FÊTE FÉDÉRALE DE MUSIQUE À SAINT-GALL

Les week-end des 17-19 et 24-26 juin 2011, Saint-Gall accueillait la grande fête de la musique «La Fête Fédérale». 522 sociétés participantes, 22000 musiciennes et musiciens venus de toute la Suisse, 200000 spectateurs.

Pour cet événement qui a lieu tous les cinq ans, la société du Corps de Musique de Montreux-Clarens était présente les 25 et 26 juin. Montreux Info-Ville aussi et vous rapporte les résultats ainsi que quelques photos.

Devant une organisation parfaite, le Corps de Musique, seule société du district, parmi les 14 vaudoises, a pu se mesurer parmi 126 autres formations de leur catégorie, Harmonie 3, à une parade (marche) musicale dans les rues de Saint-Gall, porte-drapeau avec armoiries locales en tête, devant un jury. Après quelques heures de pause et d'attente, deux morceaux de musique, un imposé et un libre étaient proposés dans une salle avec jury et spectateurs.

Les musiciennes et musiciens, au nombre de 42, se sont extrêmement bien classés dans leur catégorie et finissent 8e du concert dans le groupe comportant 30 harmonies et 19e de leur catégorie en Parade musique/marche sur 39.

Une belle récompense pour tous ces acteurs montreusiens qui se sont entraînés plusieurs fois par semaine durant toute l'année.

A noter encore que 2 semaines avant, l'harmonie musicale se classait 2e, au concours de marche juste derrière Aigle, au Giron des Musique du district d'Aigle organisé par l'Echo des Alpes de Glion.

Le président, Jean-Louis Perritaz à droite et le Directeur, Pascal Braillard, au milieu en costume foncé.

Christianne devant, une des chevilles-ouvrières de la société.

Texte et photos: JCD.

Le départ est donné, la concentration est totale.

Droit le nœud de cravatte…

… et pas de faux pas!

Très important, l'alignement et le pas lors de la parade.

POLICE RIVIERA COMMUNIQUE:

Rentrée scolaire

Que nous soyons parent, directeur d'école, enseignant, policier, nous avons tous un souci commun: la sécurité sur le chemin de l'école et aux abords des collèges.

Pour diminuer le risque d'accidents potentiels, diminuons également le trafic. Lors des heures d'entrées et de sorties des classes, ce dernier est principalement généré par les personnes accompagnant les enfants.

Les solutions?

- Rendons-nous à pied à l'école: en 15 minutes nous faisons un bon bout de chemin
- Utilisons les lignes Pédibus ou les transports publics
- Et pourquoi le vélo?

Si toutefois l'utilisation de la voiture est nécessaire, regroupons les enfants par quartier (covoiturage).

De plus, pour limiter au maximum le stationnement de véhicules à proximité des collèges, venons chercher les enfants **après** l'heure de sortie. Ainsi, c'est eux qui attendent et non nous qui perdons notre temps à chercher une hypothétique place de parc. Le trafic s'en trouvera ainsi fluidifié.

Par des efforts conjoints, nous pouvons tous améliorer la sécurité des enfants!!!

Info prév

Message urgent - juillet 2011

POLICE cantonale vaudoise

Division prévention criminalité

Augmentation des vols perpétrés par des gitans originaires de Roumanie (Roms), en rue et dans les habitations.
Le phénomène des Roms effectuant des fausses collectes au profit de soi-disant associations pour les sourds-muets connaît un fort développement dans les cantons suisses romands. Les auteurs sont souvent de jeunes enfants ou des adolescents. Malgré de fréquents contrôles et arrestations, les auteurs se rendent coupables de nombreux délits ou infractions sous couvert de cette activité.

Lors de récolte de fonds en rue, ils commettent des vols à l'astuce au préjudice des personnes abordées.

Lors de porte-à-porte dans les habitations, **ils tentent de s'introduire dans les logements inoccupés et laissés ouverts** afin d'y voler de l'argent et des bijoux.

Conseils !
- verrouillez les portes d'entrée de votre logement !
- ne laissez pas ces gens entrer dans votre domicile !
- n'entrez pas en matière avec ces gens, le dialogue sert à vous distraire !
- ne vous arrêtez pas s'ils vous abordent dans la rue, au contraire, marchez plus vite !
- informez vos aînés, ce sont les principales victimes !
- si vous êtes victime de vol, déposez plainte le plus vite possible et faites immédiatement bloquer vos cartes de crédit et de débit !

Consultez notre site www.police.vd.ch , ou
http://www.vd.ch/fr/themes/securite/prevention/prevention-de-la-criminalite

Une nouvelle ambulance au service de la Riviera

BAVARIA
RESTAURANT
BRASSERIE

Ses spécialités de saison
Mets de brasserie - Cuisine soignée
Spécialités de bières allemandes
ANDECHS en pression
Av. du Casino 27 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 25 45
A côté de la Tour d'Ivoire
Fermeture: lundi

RELAIS & CHATEAUX
Hôtel Victoria Glion sur Montreux
Terrasse panoramique couverte
La vie de château,
dans une atmosphère feutrée
Le restaurant réputé vous propose
une cuisine exquise
Tél. 021 962 82 82

HÔTEL-RESTAURANT DE L'AIGLE
RÔTISSERIE «CAFÉ DE PARIS»
Les Poissons du lac
et d'ailleurs
Famille TURRIAN
Grand-Rue 48 – 1844 VILLENEUVE (VD)
Tél. 021 960 10 04 - Fax 021 960 10 03
Fermeture: mardi et mercredi
www.delaigle.ch

RESTAURANT PIZZERIA
Salle banquets ou conférences pour 60 personnes

RIALTO
Fermé le lundi
Côte de bœuf à la braise
Filet de bœuf sur ardoise - Entrecôte sur ardoise
Fondue Bourguignonne ou Chinoise
Gambas
Grillades au feu de bois
Pizzas au choix à l'emporter
Chez Ricardo et Albina
Av. Mayor-Vautier 2 *1815 Clarens-Montreux*
Tél. 021 964 32 02 *Natel 079 601 98 86*

tralala hotel
***
montreux
Rue du Temple 2
1820 Montreux
Switzerland
reservation@tralalahotel.com
+41 (0) 21 – 963 49 73
www.tralalahotel.ch
"Unique !
Hôtel de charme & atmosphère musicale."

"il Brigantino"
Restaurant Pizzeria
de la Couronne
Spécialités italiennes
Pizzas à l'emporter
Salle pour banquet
de 25 à 70 personnes.
Av. des Alpes 102 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 35 28
www.ilbrigantino.ch

Café-Restaurant

du Basset
(En face du Port de Clarens)
Spécialités au gré des saisons
Toujours nos fameux filets de perches
Assiette du jour
Sentier des Borgognes 2A
CLARENS: 021 964 82 44
Fermé dimanche et lundi

Panino DESSERT
Pâtisserie
Confiserie
Tea-Room
Boulangerie
Pain cuit
au feu de bois
MONTREUX - Av. des Alpes 42
Tél. 021 963 60 40 - Fax 021 963 60 47
info@panino-dessert.ch
www.panino-dessert.ch
AUSSI À VEVEY
Av. Général-Guisan 41
Tél. 021 922 44 77

M. Bongard est d'accord, ce n'est pas le même village, mais est-ce bien la même Municipalité qui est derrière ces deux projets?

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera cet objet:

Présidence Socialiste: M. Olivier Gfeller

Membres: Mmes Catherine Buchet, Irina Gote, MM. Patrick Aubord, Olivier Blanc, Felice Calvo, Michel Granato, Patrick Grognuz, Christophe Privet.

9. RAPPORT- PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

9.1. proposant une modification des articles 19 et 49 du règlement du Conseil communal et réponse à la motion de M. le Conseiller communal Alexandre Stæger «Pour plus de transparence de la part de nos élus communaux, fixons des règles plus précises sur les déclarations des intérêts de ces derniers» (10/2011)

M. le Président signale qu'une coquille s'est glissée dans l'ordre du jour, la commission chargée d'étudier cet objet n'est pas la commission de gestion comme mentionné mais bel et bien une commission ad'hoc.

Gastronomie

Grand parking gratuit, 5 heures

Anniversaires, Apéritifs, Buffets, Banquets, Services Traiteurs

Fermé le lundi

CAFE RESTAURANT PISCINE DE LA MALADAIRE
021 964 67 31
Tartare
Mets à la carte
Assiette du jour
Choix de salades estivales

AMSTEIN SA
BOISSONS SHOPPING
+ 2'500 PRODUITS DIFFÉRENTS
Vins-Alcools-Eaux minérales-Jus de fruits
+ 300 SORTES DE BIÈRES DU MONDE ENTIER
OUVERT AU PUBLIC
lu-ve 08h00 – 12h00 / 13h30 – 18h30
sa 09h00 – 16h00
Z.I. La Veyre •1806 St-Légier s/Vevey
021 926 86 04 • www.amstein.ch
WITTEKOP Bière blanche - Weissbier since 1981
CHIMAY Pères Trappistes
Duvel

HÔTEL de Chailly
Nouvelle direction
(Ex-Gourmet-Hôtel Ermitage à Château-d'Oex)
Cuisine du terroir avec produit frais de saison.
A midi, pour nos clients pressés,
3 assiettes à choix (dont 1 poisson frais).
Excellent rapport prix-qualité.
Hôtel de Chailly Sàrl
Françoise et Fabio Piazza
1816 Chailly-Montreux
Tél. 021 964 21 51 Fax 021 964 11 83
Email hoteldechailly@bluewin.ch
site www.hoteldechailly-montreux.ch

RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes
LA GONDOLA
Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
Chez Sabine et Annibale

Fermé le mercredi - Grand'Rue 89
1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

Dégustation de pâtes fraiches
Nos grillades – Grillades de poissons
Spaghetti aux fruits de mer
Moules marinières

JEUDI-VENDREDI-SAMEDI:
Spécialités de poissons

DORADES EN PAPILLOTES

PIZZA AU FOUR à BOIS
(AUSSI À L'EMPORTER)

Artisans

Cad'or JOAILLERIE

Gianni Calderone

Rue du Théâtre 10
CH-1820 Montreux
C.P. 358

Tél. 021 96 53 145
Fax 021 96 53 146
www.cad-or.com
info@cad-or.com

CR CARRELAGES RIVIERA SA

Rue du Centre 2 – 1820 Montreux
Tél. 021 963 05 12 – Fax 021 963 75 85

Gian Franco La Rosa
1816 Chailly / Montreux
Portable 079 301 02 28

Borko Rnjakovic
1815 Clarens
Natel 079 301 17 65

E-mail: carrel.riviera@bluewin.ch

D.D. Café LAVAZZA ESPRESSO POINT

VOUS BUVEZ 3 CAFÉS PAR JOUR ?

D.D. Café vous prête *Gratuitement* cette machine à café.

D.D.Café Sàrl
Rue Aimé-Steinlen 5
1800 Vevey
Tél. 021 921 33 21

www.lavazza-ddcafe.ch

Renseignez-vous !

JF Pasero SÀRL

- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS

Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX
Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02

TechLine A Clarens
Informatique

info@techline.ch - www.techline.ch

*** 021 964 83 07 ***

Votre informatique vous fait tourner la tête ? Contactez-nous !

- Dépannage
- Vente matériel
- Installation

dk DUMAS-KESSLER SA

Chauffage
Sanitaire

- Installation
- Transformation
- Entretien
- Dépannage

MONTREUX-VEVEY
Chailly - Z.I. La Rotte - Tél. 021 944 47 85
E-mail : info@dumas-kessler.ch

VITRERIE M. PAGÈS SÀRL
24h/24

Case postale 44
1816 Chailly
Atelier - Z.I. «La Foge»
Tél. 021 964 83 87
Fax 021 964 13 46

MIROITERIE
Remplacement de vitrine — Remasticage
Pose de survitrage — Rayonnage
Vitrage isolant — Miroir
TOUS TRAVAUX DE VITRERIE

MONTREUX **sir** MODE MASCULINE

La mode au pluriel

Av. du Casino 55 – 1820 Montreux
Tél. 021 963 25 90 - 92 – www.sir-montreux.com

TECHNI PEINTURE Sàrl

Ezio Lamacchia

Plâtrerie - Peinture

Papiers peints

Rénovation façades

Rue Rouvenettaz 4 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 66 52 - Fax 021 963 66 52
Natel 079 301 03 66

Garages

NICOLA PNEUS

Montage • Equilibrage
Géométrie • Amortisseurs
Echappements • Accessoires

Nicola Iamartino
Rte des Colondalles 18 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 13 14 - Fax 021 963 13 13

Millasson Mitsubishi

Millasson Automobiles • Garage de la Paix • 1820 Montreux
Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

Votre concessionnaire sur la Riviera

Génial à tout point de vue.

MITSUBISHI MOTORS

En ville c'est facile avec mon KYMCO *Like 125 4T*
dès 3'290.- avec Top-Case

VÉLOS - MOTOS MICHEL DOUSSE
Rue de l'Eglise-Catholique 7
1820 Montreux - Tél. 021 963 24 35

La discussion générale est ouverte sur cet objet.

M. Alexandre Staeger tient à préciser un petit point formel. Il avait déposé une interpe-llation à la dernière séance du Conseil communal demandant où en était la réponse à cet objet.

Formellement il n'y a pas de réponse, mais matériellement il n'y en a pas besoin et il considère que le dépôt de ce rapport-préavis est la meilleure des réponses que l'on pouvait apporter à son interpellation et il remercie la Municipalité.

M. Patrick Aubort signale aux membres de cette commission qu'elle aura lieu à 19h.00 et non pas à 18h00.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Ce préavis est transmis pour étude et rapport à la commission suivante:
Présidence PLR: M. Patrick Aubort

Membres: Mmes Sophie Desbaillets, Madeleine Müller, MM. Ahmad Jahangiri, José Jorge, Franco Meichtry, Marcel Riedo, Bernard Schmid, Alexandre Staeger.

10. RAPPORTS DE LA MUNICIPALITE

10.1. sur sa gestion pour l'année 2010 (07/2011)

M. le Président précise qu'il n'ouvre pas de discussion chapitre par chapitre ce soir sur cet objet, mais une discussion générale si quelqu'un souhaite intervenir.

Mme Irina Gote, Présidente de la Commission de gestion, donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission de gestion a déjà préparé toute une série de questions sur le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2010. Elle les enverra à la Municipalité la semaine prochaine.

Mais comme d'habitude nous sommes ouverts à pouvoir compléter ce document avec vos demandes. Ainsi, si vous avez des questions sur ce document, au nom de la Commission de gestion, je vous remercie de bien vouloir me les transmettre d'ici le lundi 9 mai 2011 à midi. A cet effet je vous donne aussi mon adresse de courriel, soit : irina-gote@gmail.com.

Comme l'enveloppe du Conseil de ce soir a été bien fournie, je pense que ce délai est raisonnable et vous permettra de lire en détail, si vous ne l'avez pas encore fait, le rapport de gestion de la Municipalité, qui comme toujours, est fort intéressant et d'y apporter donc des questions et de bien vouloir me les relayer. Je vous remercie de votre attention et de bien vouloir faire cet effort».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Ce préavis est transmis à la Commission de gestion qui travaille déjà activement depuis des mois et M. le Président l'en remercie.

10.2.en réponse à la motion de M. Bernard Gret «Pour l'élection d'un Sapin Président» (13/2011)

La discussion est ouverte.

M. Michel Bongard donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Moi, je trouvais sympa l'idée du «Sapin Président». Pourquoi ne pas vénérer un être vivant remarquable et d'en faire une destination de balade?

La proposition de la Municipalité est certes bien choisie. Le sentier des Vaunaises est tout à fait agréable pour la promenade. Mais choisir un «Douglas», d'accord c'est un gros gaillard, mais sait-on que c'est un tricheur un «Douglas»?

Provenant d'un autre continent il n'a pas d'antagoniste. Rares sont les champignons et les insectes qui peuvent se nourrir de son tronc, de son bois, de ses aiguilles, de sa sève et même de ses pives, de ses cônes. A tel point, que sa présence entraîne une modification du sol forestier, le rendant même instable pour de complexes raisons écologiques. Cela peut même affecter la qualité des eaux des sources qui seraient situées à proximité.

D'accord, il est beau, mais c'est un peu court de l'avoir choisi malgré ses 55 mètres de hauteur.

Merci de votre attention».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Ce rapport est transmis pour étude et rapport à la commission suivante:

Présidence Socialiste: M. Christian Bécherraz

Membres: Mmes Juliane Baumann, Marie-Claire Fauconnier, Claire-Lise Gudet, MM. Francis Brühlart, Denis Golaz, Bernard Gret, Heinz Schoeneich, Caleb Walther.

11. DEVELOPPEMENT DE LA MOTION SUIVANTE

11.1. de M. Olivier Blanc «Pour une réforme du système de retraite des membres de la Municipalité».

M. Olivier Blanc donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Permettez-moi de commencer par un bref rappel. La Municipalité a déposé l'automne passé un préavis prévoyant une modification

du règlement sur les retraites des membres de la Municipalité. La commission chargée d'étudier cet objet, dont j'étais membre, a siégé à trois reprises. Le préavis a été retiré avant que la commission ait terminé ses travaux. De ce fait une discussion finale n'a pas pu avoir lieu au sein de la commission et notre Conseil n'a pas pu débattre à fond de cet objet.

Il me paraît souhaitable qu'un tel débat puisse avoir lieu au sein de ce Conseil avant que la Municipalité ne revienne avec un nouveau projet. C'est dans cet esprit que je dépose la présente motion. Pour ma part, je trouve que le système actuellement en vigueur et celui qui nous a été proposé, qui est très proche, présentent des défauts considérables et qu'il est donc nécessaire de le réviser totalement.

J'énumère ici brièvement, de manière non exhaustive et en simplifiant beaucoup une matière quelque peu complexe et un règlement touffu, les principaux défauts.

De manière générale, seuls les Municipaux qui ont siégé durant une longue période, 12 ans selon le projet municipal, ont droit à une retraite, laquelle est versée à partir de l'âge de 55 ans. Il s'ensuit qu'un Municipal qui, par exemple, ne serait pas réélu après une législature, n'aurait pas droit à une prestation de vieillesse.

On ne comprend pas bien la raison de cette limitation. Il a été une fois édit que l'on estimait qu'après 5 ans il était plus facile de reprendre une activité lucrative «normale» qu'après 12 ans. Peut-être, mais comme la retraite n'est versée qu'à l'âge de 55 ans cela n'arrange en rien la situation d'un Municipal non réélu qui n'a pas encore atteint cet âge. Par ailleurs, les rentes sont versées, pour l'essentiel, directement par la Caisse communale, la commune ne constitue aucun capital pour leur paiement. Du fait de ce système la commune prend des engagements de plusieurs millions qu'elle ne couvre pas.

Par ailleurs aucune disposition n'est prévue de partage en cas de divorce. Compte tenu du nombre de divorces actuels, c'est une lacune grave.

Je propose donc de prévoir pour la retraite des municipaux un système normal, proche de celui qu'institue la loi sur la prévoyance professionnelle. Je demande donc à la Municipalité de proposer un système de prévoyance pour les membres de la Municipalité, qui garantisse un libre passage quasi intégral, et deuxièmement qui soit fondé sur un système de capitalisation.

On pourrait aussi prévoir en cas ne non réélection une indemnité de départ, vu que semble-t-il les municipaux n'ont pas droit au chômage.

Je demande que cette motion soit transmise à une commission et vous remercie de votre attention».

Cette motion sera étudiée par une commission qui sera nommée lors de notre prochaine séance.

12. DEVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE:

Il y a une réponse écrite à l'interpellation de M. Olivier Gfeller concernant l'ouverture dominicale d'une grande surface commerçante du Forum Montreux durant le Marché de Noël.

M. Olivier Gfeller remercie la Municipalité pour sa réponse à son interpellation et fait juste les remarques qui suivent.

Il attire tout d'abord l'attention sur le fait que ce règlement a été transféré au Conseil Sécurité Riviera. C'est donc une compétence que la commune a perdue. Il attire donc l'attention de nos représentants dans cette instance et s'en remet à eux pour veiller au respect des dispositions en vigueur.

Tous les partis sont attachés à la défense de la qualité de vie des familles. C'est un peu triste que des parents ne puissent pas passer le dimanche avec leurs enfants. Sans compter les problèmes de garde: il n'y a pas de garderie durant le week-end.

Il invite donc tous les élus qui sont amenés à prendre des décisions concernant les ouvertures dominicales à penser aux employés ainsi qu'à leur famille et à faire respecter strictement le règlement.

La réponse suivante est une réponse écrite à l'interpellation de M. Stéphane Barbey pour la sécurisation des chemins forestiers présentant un danger.

M. Stéphane Barbey remercie la Municipalité de sa réponse.

M. le Président déclare qu'il y a également une réponse municipale à la simple question écrite de M. Yann Krebs, relative à la salle d'attente de la gare de Clarens.

Selon l'article 83 de notre règlement la discussion n'est pas ouverte sur cette réponse.

M. le Président enchaine donc avec l'interpellation de la soirée, dont le titre est: «Interpellation bis relative au PGA» déposée par MM Heinz Schoeneich, Grégoire Furrer, Jean-Pierre Schmid et Bernard Tschopp.

M. Heinz Schoeneich donne lecture de cette interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous venons de recevoir une communication, datée du 15 avril 2011, relative au PGA, qui informe le conseil communal que la Municipalité a décidé de valider les déterminations des services de l'Etat de Vaud sur un certain nombre d'amendements, estimés illicites, ceci concernant actuellement uniquement le Règlement sur le PGA.

Les soussignés, membres du PLR ayant fait partie de la commission PGA, ont été choqués par le contenu de cette communication ainsi que par ses conséquences.

Les motifs de refus, tels que résumés dans l'annexe sont succincts et ne permettent pas de comprendre les tenants et aboutissants des refus.

De plus, accepter ces refus sans aucune possibilité de dialogue avec les dits services, c'est baisser les bras et admettre la toute puissance de l'Etat. C'est aussi faire peu de cas de propositions qui ont fait l'objet de débats nourris, tant en commission qu'en plénum.

Par ailleurs, certains refus paraissent contradictoires par rapport aux objectifs de densification voulus par le Plan Directeur cantonal ou pourraient remettre en cause la cohérence voulue par le conseil communal. Le dossier ainsi partiellement modifié ne représente plus la décision du conseil communal.

Dès lors, estimant que ce dossier doit pouvoir retourner au conseil communal, nous posons à la Municipalité les questions suivantes:

- le Conseil communal peut-il disposer du rapport d'examen préalable complémentaire du 28 janvier 2011?
- le Conseil communal peut-il également disposer du dossier transmis par la Municipalité aux services de l'Etat?
- la Municipalité a-t-elle requis un avis de droit sur le caractère illicite des amendements refusés?

D'avance, nous remercions la Municipalité de sa réponse».

Monsieur le Municipal Pierre Rochat tient simplement à dire que la Municipalité comprend la réaction des interpellateurs. Elle avance dans ce dossier en tentant de déblayer et en même temps d'informer.

Au-delà de ça, il a déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises pour deux interpellations dans les conseils précédents, le processus est long, la matière est extrêmement complexe. Finalement par l'accès à la communication la Municipalité exprime sa volonté de transparence, en communiquant une décision qui a été prise dans le contexte d'une pesée d'intérêts difficile, sur l'avancement du dossier.

Il y a déjà eu deux interpellations avec réponses directes. Les questions sont précises et justifient qu'un débat puisse avoir lieu en Municipalité, raison pour laquelle il suggère de pouvoir répondre par écrit à la prochaine séance.

13. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président aimerait remercier un certain nombre de personnes. Tout d'abord le public qui a assisté à nos travaux et il l'en remercie. Il remercie M. Vuadens pour la partie technique de ce soir et également la Société de développement de Caux, pour son accueil et pour les cadeaux déposés sur les tables.

Il remercie aussi Mme Laurent pour sa prestation musicale donnée avant la séance du Conseil communal.

Il remercie l'Ecole Hôtelière SHMS et la Fondation «Caux-Initiative et Changement» pour leur excellent accueil, ainsi que pour les thés, cafés, pâtisseries et minérales qu'ils nous offrent ce soir. C'est un cadeau de leur part et il trouve cela très généreux.

Avant de laisser s'exprimer les personnes qui le désirent, M. le Président remercie toutes les personnes qui ont joué le jeu et qui sont montées en transports publics jusqu'à Caux. Pour le retour, il leur indiquera, une fois qu'il lèvera la séance, à quelle heure le train partira.

La borne à l'entrée de la cour de l'école de Montreux-Est reste activée jusque tard dans la nuit, ce qui permettra à chacun de refaire le monde politique montreusien dans son endroit préféré, une fois de retour au bord du lac. Merci donc de ne pas rater le départ du train. Pour celles et ceux qui souhaitent descendre à un arrêt intermédiaire, il faut en faire la demande auprès du mécanicien au moment de monter dans le train.

En ce qui concerne le prochain Conseil communal et dernier de cette législature, il se déroulera le mercredi 15 juin à 18h à Brent, sous le Clos de la foire.

A l'issue de la séance, un repas sera servi. Durant celui-ci, les présidents de groupe nous livreront leur traditionnel message de fin d'année et même de fin de législature. Bien que cette événement notoire soit appointé un mercredi, M. le Président remercie tous les participants de faire bon accueil au programme de l'après-conseil afin de pouvoir, tous ensemble, prendre congé des personnalités qui ont souhaité mettre un terme à leur mandat et pour leur souhaiter un magnifique avenir.

De plus, puisqu'on parle d'avenir, la transition est toute trouvée et M. le Président à le plaisir de passer le micro à M. le Municipal Laurent Wehrli, néanmoins syndic élu, qui souhaite livrer des informations intéressantes relatives à l'organisation de la future Municipalité.
M. le Municipal Laurent Wehrli profite, pendant la transition du support informatique, de demander de réserver la date du lundi 6 juin prochain, non pas qu'il y ait un débarquement à Montreux, mais ce sera le concert d'inauguration de l'Auditorium Stravinski rénové. Le programme en vaut la peine et si c'est un lundi, c'est que cela a permis de trouver un certain nombre d'artistes intéressants à présenter, y compris dans la philosophie de la rénovation de cet Auditorium Stravinski qui vient d'être déjà utilisé pour le concours européen des Brass Bands et avec un succès certain.

Ce concert permettra en effet de pouvoir entendre un partie de classique avec l'orchestre Sinfonietta, une partie jazz avec le trompettiste Truffaz et son groupe et une partie plus humoristique, ces trois événements en relations avec nos festivals les plus importants, comme le moment humoristique avec deux artistes romands bien connus mais qui ne s'étaient encore jamais retrouvés sur scène. M. Wehrli laisse ainsi un peu de suspens pour que l'on puisse questionner M. Grégoire Furrer tout à l'heure, si l'on n'a pas encore trouvé de qui il s'agit.

L'avantage de cette soirée sera également de pouvoir présenter les travaux, ou en tout cas un bref résumé en images des travaux qui ont été conduits, grâce à la décision du Conseil communal, dans l'Auditorium Stravinski, et également une présentation du prochain programme de la saison culturelle.

M. le Municipal Laurent Wehrli en vient maintenant sur la présentation de la nouvelle répartition des dicastères au 1er juillet 2011.
La nouvelle équipe municipale désignée et élue a tenu à pouvoir informer publiquement en premier le Conseil communal de cette nouvelle répartition. Certes le Conseil communal sera également renouvelé au 1er juillet 2011, mais en termes d'institution il paraissait utile et important de pouvoir ainsi communiquer ces éléments.

La répartition est présentée sous forme de tranches de gâteau des différents dicastères. M. Wehrli tient à dire quelques mots sur la philosophie qui a conduit à cette organisation.

En premier, c'est de remettre à plat un certain nombre de situations des dicastères actuels, non pas qu'ils ne fonctionnent pas ou qu'ils ne sont pas adaptés à la situation, mais au moins de se poser la question. Comme on pourra le voir, certains dicastères connaissent très peu de changement, voire pas du tout dans leur organisation interne, d'autres un peu plus, ceci en relation avec une volonté de la Municipalité de renforcer certaines synergies et un certain nombre de réflexions ou de positionnements par ce biais-là.

Un autre élément, cela a été d'essayer, en terme de communication, au-delà des appellations officielles des dicastères et des services, d'avoir une sorte de résumé et qui dit résumé c'est bien entendu réducteur, mais un mot par dicastère essayant d'orienter un peu ainsi la compréhension, à commencer par le public, des travaux de ces dicastères.

Le premier dicastère, résumé par «les moyens», sans changement par rapport avec ce que l'on connaît déjà aujourd'hui, regroupant le service des finances avec le centre informatique et le service des ressources

Wider Sàrl Montreux
Chemin du Pierrier 1
1815 Clarens

Wider SA Genève
Rue de Lyon 110
1203 Genève

Wider SA Morges
Riond-Bosson 13
1110 Morges

Tél. + 41 (0) 21 989 22 66
Fax + 41 (0) 21 989 22 77
montreux@wider-sa.ch
www.wider-sa.ch

WIDER

ébénisterie agencement menuiserie

humaines. C'est une volonté de pouvoir appeler ainsi le Service du personnel. M. Pierre Rochat en sera le titulaire avec comme suppléant M. Alain Feissli.

M. le Municipal Laurent Wehrli profite de dire ici que c'est voulu, qu'en terme de présentation, le suppléant soit dans la suite du nom du titulaire, pour indiquer la volonté de renforcer les équipes, titulaire et suppléant, afin de renforcer aussi ici les synergies à la tête des différents dicastères.

Le deuxième dicastère, appelé «les coordinations» ou «les coordinations régionales» traite d'un certain nombre de sujets qui sont de plus en plus, comme on l'a encore entendu tout à l'heure, délégués à des organisations régionales, où le collègue municipal qui représente la Municipalité au sein d'un Comité Directeur, qui généralement siège toutes les deux ou trois semaines, comme notamment la Sécurité publique avec Sécurité Riviera. C'est également tout l'avenir de la région sociale qui va prendre une nouvelle dimension à partir de l'automne. C'est la question des transports publics et de la mobilité.

Mais également dans le service de voirie et espaces verts, beaucoup d'éléments sont également coordonnés du point de vue régional, à commencer par le SIGE, même supra-régional par rapport à la SATOM et par rapport à un projet qui certes a été un peu mis en veilleuse ces dernières années, mais que l'on envisage de pouvoir renforcer, à savoir GEDERiviera, qui vise à pouvoir renforcer la coordination des services de voirie entre les différentes communes de la Riviera. Ce sera M. Caleb Walther qui sera le titulaire de ce dicastère avec M. Christian Neukom comme suppléant.

Un dicastère intitulé «le territoire», à savoir urbanisme et travaux publics. Les éléments ont moins besoin d'être détaillé, on connaît les tâches du service de l'urbanisme, respectivement du service des travaux publics. Le titulaire sera M. Christian Neukomm avec M. Caleb Walther comme suppléant. On voit ainsi la notion de la paire entre les deux dicastères, entre les deux suppléances et les deux titulaires, qui sont intervertis et notamment puisque les deux occuperont les deux places que la commune occupe au comité directeur du SIGE.

Le dicastère des «installations», à savoir domaines, bâtiments et sport. Cette fois avec une notion de regroupement de l'ensemble des questions sportives, puisqu'aujourd'hui on a la gestion des activités sportives ou des relations avec les utilisateurs d'installations sportives au dicastère ECTS et l'on a des installations sportives et infrastructures au dicastère domaines et bâtiments. Il y a donc ici un regroupement dans le renforcement de la synergie. Le titulaire est M. Alain Feissli et comme suppléant M. Pierre Rochat.

Le dicastère des «activités», non pas qu'il n'y ait pas d'activités dans les autres dicastères, mais la notion des activités que sont notamment l'économie, la culture et le tourisme, un dicastère qui est peu changé pour ne pas dire pas changé par rapport à la situation d'aujourd'hui, sous réserve de la notion du sport qui rejoint le dicastère des installations. La titulaire de ce dicastère est Mme Edith Willi avec comme suppléante Mme Jacqueline Pellet.

Et on arrive au dicastère des «générations», avec toujours cette notion très réductrice d'un seul mot pour expliquer ce qu'un dicastère fait, mais qui vise ici à bien couvrir ce que le dicastère des affaires sociales, familles et jeunesse va regrouper. Notamment donc toutes les questions des prestations sociales communales. C'est la question de l'office du logement, de l'intégration, de la petite enfance, avec l'animation jeunesse et la relation avec les écoles.

Bien entendu relation avec les écoles selon les compétences communales actuelles, soit actuellement l'accueil parascolaire dont l'un des défis sera la mise en œuvre de l'article 63 de la Constitution.

Il en reste un, c'est «l'administration générale» qui est peut-être le dicastère le plus simple au gré de la loi sur les Communes vaudoises, ce qui est défini dans les tâches du syndic, ou sous une forme résumée, c'est tout le reste, avec une volonté ici, dans le descriptif des éléments, d'avoir un rôle par rapport aux relations internes et externes de la commune, du suivi d'un certain nombre d'éléments de coordination et de renforcement des tâches qui relèvent bien entendu de la conduite générale de la commune.

Voila donc la présentation de façon très brève, mais cela a été communiqué tout à l'heure à la presse, et on trouvait important que le Conseil communal ainsi que les personnes présentes ce soir puissent être informés de cette nouvelle organisation. L'objectif, en ayant pu prendre cette décision à l'unanimité de la nouvelle Municipalité en ce début mai, c'est de pouvoir aussi permettre aux collègues actuels et futurs, dans les différents dicastères et avec les chefs de service concernés, de pouvoir planifier entre le mois de mai et de le mois de juin un certain nombre de séances de coordinations, de transmissions des charges et de définition des priorités actuelles et notamment des objets en cours dans les différents dicastères et les différents services.

M. le Municipal Laurent Wehrli remercie l'assemblée et les personnes présentes pour leur attention et souhaite à toutes et tous une bonne suite de soirée.

Il précise encore que pour les chefs de groupe, il y a, à leur disposition, une copie papier de ce qui a été projeté et elle sera disponible de manière informatique auprès du greffe dès jeudi matin.

M. le Président Guillaume Wicht remercie M. le Municipal Laurent Wehrli et souhaite plein succès à la nouvelle Municipalité.

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller fait remarquer que le prochain Conseil c'est le 15 juin, juste après le lundi de Pentecôte et cela va poser un petit problème pour l'organisation des groupes qui se voient normalement le lundi soir. Chaque groupe s'organisera bien entendu comme il le souhaite.

Le groupe Socialiste est en train d'y réfléchir, mais si les groupes se réunissent le mardi soir, cela va poser un problème pour la transmission des noms des commissaires et des présidences de commission.

Il pense qu'il faut donc trouver un modus vivendi, parce que ce lundi de Pentecôte tombe un peu mal ou c'est la date du Conseil qui est mal tombée.

M. le Président remercie M. Gfeller de lui rappeler ce point. On peut partir de l'idée que les groupes ne siègeront pas un jour férié mais le mardi puisque le délai habituel pour transmettre les noms des commissaires à la secrétaire, Mme Jordan, est également le mardi soir. Il remercie de transmettre le mardi soir, après la séance de groupe, les noms des commissaires afin que les dossiers, pour que les commissions siègent, puissent être préparés à temps. Il demande donc à tous les présidents de groupe de transmettre le mardi soir, au plus tard, et non pas le mercredi, le nom des commissaires et les en remercie d'avance.

M. le Président informe que le train spécial pour les autorités de Montreux redescendra en plaine à 22h30. Cela laisse le temps de profiter des pâtisseries, des thés et des cafés, et il souhaite un excellent retour à chacun.

La séance est levée à 22h10.

Extrait du procès-verbal de la séance du 4 mai 2011.
La version complète du procès-verbal peut être obtenue au greffe municipal.

GENDRE & EMONET
GÉRANCE FIDUCIAIRE SA
RUE INDUSTRIELLE 26 CASE POSTALE 1217 1820 MONTREUX
TÉLÉPHONE 021 977 30 50 FAX 021 977 30 27
www.gendre-emonet.ch

Jean Meyer SA 021 964 35 13 021 624 72 40
ferblanterie - couverture - étanchéité - solaire

Pour ménager l'environnement dès les premiers tours de roue, un véhicule à gaz naturel/biogaz est la solution idéale !

En plus, vous bénéficiez d'une

Prime de CHF 1'500.-*

(CHF 1'000.- gaz naturel/biogaz carburant + CHF 500.- cash)

Renseignements: no gratuit 0800 429 429

gaz naturel

biogaz

GAZ VEVEY
GAZ AIGLE
GAZ COSSONAY

*valable sur nos réseaux

www.vehiculeagaz.ch
www.holdigaz.ch / www.cosvegaz.ch

Monique Touzeau
Touzeau

Passionnément

Extrêmement

Arts de la Table - Décoration de la Maison - Listes de Mariage
28, Avenue du Casino · 1820 Montreux · 021 966 30 10
www.touzeau.com